

Les situations politiques dans l'espace francophone

Rapport

Présenté par Mme Denise Mekam'Ne, Députée
(Gabon)

Rapporteure

ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE) | 10-11 JUILLET 2013

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
TABLE DES ABBRÉVIATIONS.....	2
INTRODUCTION.....	3
A. SECTIONS SUSPENDUES.....	7
1. <i>GUINÉE-CONAKRY</i>	7
2. <i>MADAGASCAR</i>	10
3. <i>MALI</i>	13
4. <i>RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE</i>	19
5. <i>RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE</i>	22
B. SECTIONS SOUS OBSERVATION	27
6. <i>CÔTE D'IVOIRE</i>	27
7. <i>NIGER</i>	29
C. AUTRES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE	30
8. <i>ÉGYPTE</i>	30
9. <i>HAÏTI</i>	32
10. <i>RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO</i>	33
11. <i>TOGO</i>	36
12. <i>TUNISIE</i>	37
D. VEILLE DE L'ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE DEPUIS LA DERNIERE SESSION	41
CONCLUSION	45

TABLE DES ABBRÉVIATIONS

APF	Assemblée parlementaire de la Francophonie
CÉDEAO	Communauté économique des États d’Afrique de l’Ouest
CÉAC	Communauté économique des États d’Afrique centrale
CMF	Conférence ministérielle de la Francophonie
CPF	Conseil permanent de la Francophonie
CPI	Cour pénale internationale
FMI	Fonds monétaire international
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MISMA	Mission internationale de soutien au Mali
MONUSCO	Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RDC
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SADC	Communauté de développement de l’Afrique australe
UA	Union africaine
UE	Union européenne

INTRODUCTION

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Elle joue en ce sens un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et elle propose des mesures qui servent à accompagner les Parlements et les gouvernements des pays en situation de crise.

Ce rapport est consacré aux situations politiques qui ont marqué l'actualité de l'espace francophone au cours des derniers mois. Ce rapport ne concerne plus exclusivement les situations de crise, mais, dans un esprit d'ouverture, il traite plus largement de l'actualité politique ayant retenu l'attention au sein de la Francophonie.

Nous traiterons dans un premier temps des développements dans des pays dont le Parlement est suspendu au sein de l'APF en vertu des articles 4.1, 5.6 et 5.7 de notre règlement.

- 4.1 L'assemblée se compose de parlements et de groupes de parlementaires partageant les valeurs de la Francophonie telles que définies par la Charte de la Francophonie et par les Déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles. Ils se constituent en sections.
- 5.6 Au cas où l'ordre constitutionnel d'un État serait renversé et que le Parlement de cet État, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est dissous ou privé de ses pouvoirs, la section représentant ce Parlement est suspendue jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui inspirent l'Assemblée.
- 5.7 Toute section dont la suspension vient d'être levée est mise sous observation pendant une période de deux ans. Si des problèmes sont constatés au cours de cette période, le Bureau et l'Assemblée plénière sont saisis de cette question et prennent les mesures appropriées.

Parmi les conséquences de la suspension d'une section de l'APF, mentionnons l'impossibilité d'occuper des postes de responsabilité, de bénéficier d'actions de coopération et de participer aux différentes réunions. Les sections actuellement suspendues de l'organisation sont les suivantes :

- **Guinée-Conakry (2009)** - Le renversement de l'ordre constitutionnel consécutif au coup d'État de décembre 2008, et la dissolution des institutions qui s'en est suivie, ont conduit le Bureau de New York à suspendre la section guinéenne en vertu de l'article 5.6 du règlement de l'APF.
- **Madagascar (2009)** - Le renversement de l'ordre constitutionnel consécutif au coup d'État de mars 2009 et la dissolution des institutions ont eu pour conséquence la suspension par l'APF de la section malgache en vertu de l'article 5.6 de son règlement. Cette suspension a été confirmée lors de la Session de Paris (France, 2009).
- **Mali (2012)** - Le renversement de l'ordre constitutionnel consécutif au coup d'État de mars 2012 amena l'APF à suspendre de fait la section malienne en vertu de l'article 5.6 de son règlement. Cette suspension a été confirmée lors de la Session de Bruxelles (Belgique, 2012).

- **République arabe syrienne (2011)** - La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la Session de Kinshasa (République démocratique du Congo, 2011) sur la base de l'article 4.1 du règlement de l'APF selon lequel toute section membre doit adhérer aux valeurs de la Francophonie telles que définies par la Charte de la Francophonie et par les Déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles.
- **République centrafricaine (2013)** - Le renversement de l'ordre constitutionnel consécutif au coup d'État de mars 2013 amena l'APF à suspendre de fait la section centrafricaine en vertu de l'article 5.6 de son règlement. Cette suspension a été confirmée par la commission politique de Rabat (Maroc, 2013)

Nous traiterons également de la situation politique des sections sous observation au sein de l'APF. La mise sous observation est appliquée automatiquement pour deux années après la levée d'une suspension conformément à l'article 5.7 du règlement. Les sections actuellement concernées sont :

- **Côte d'Ivoire (2012)** - La suspension de la Côte d'Ivoire a été levée lors de la session de Bruxelles suite à la tenue d'élections législatives libres, fiables et transparentes reconnues par la communauté internationale et au rétablissement des institutions démocratiques qui s'en suivit.
- **Niger (2011)** - La suspension du Niger a été levée lors de la Session de Kinshasa suite à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes et au rétablissement des institutions démocratiques qui s'en suivit.

D'autres situations politiques, qui font l'objet d'un suivi par notre Assemblée, seront abordées dans ce rapport. Ces situations sont celles intervenues en Égypte, en Haïti, en République démocratique du Congo, au Togo et en Tunisie.

L'actualité politique dans les pays de l'espace francophone a été très dense ces derniers mois. La période 2012-2013 est marquée par l'amélioration de la situation dans certains pays, notamment au Mali et en République démocratique du Congo, nous devons déplorer de nets reculs dans certains autres, tels la Guinée-Conakry, Madagascar et la Syrie.

La situation politique en Guinée et à Madagascar, sections suspendues depuis 2009, s'est aggravée à l'approche des élections. Ces deux pays, suspendus depuis 2009 de notre organisation, devront toutefois organiser des scrutins législatifs libres, fiables et transparents avant de satisfaire aux exigences de notre Assemblée. Or, l'organisation de ces élections connaît actuellement de nombreux retards qui se traduisent par des reports répétés des dates des scrutins.

Nous continuons de suivre avec beaucoup d'attention l'évolution de la situation politique au Nord-Mali et dans la zone sahélo-saharienne. Les événements récents dans cette zone touchent plusieurs pays dont les parlements sont membres de notre Assemblée. Il s'agit là d'un défi pour la communauté francophone : démontrer qu'elle a toute sa légitimité lorsqu'elle est appelée à intervenir sur les enjeux de démocratie, de droits de l'Homme et, surtout, de paix. Nous devons maintenir notre mobilisation afin de nous assurer que l'espace francophone demeure un espace de droits et de libertés. Par ailleurs, le Mali, actuellement sous le coup d'une suspension de notre Assemblée, devra procéder à l'organisation d'élections législatives.

La situation en Syrie demeure toujours, quant à elle, plus que préoccupante. De mouvement de contestation populaire, issu du soulèvement de la société civile lors du Printemps arabe de mars 2011, le conflit syrien s'apparente de plus en plus à une guerre

civile. Ni le mouvement de contestation, ni la répression gouvernementale ne montrent de signes d'accalmie, alors que les perspectives d'un règlement imminent du conflit apparaissent minces. Le débordement de ce conflit dans la grande région du Moyen-Orient, et plus particulièrement au Liban, est préoccupant pour la communauté francophone.

Le coup d'État du 24 mars 2013 en République centrafricaine nous préoccupe au plus haut point. L'APF a procédé lors de la dernière réunion de la commission politique, à la suspension de la section centrafricaine conformément à l'article 5.6 de son règlement. Les informations faisant état de pillages et de violences dans la capitale ainsi que de violations des droits de l'Homme sur le territoire centrafricain sont particulièrement alarmantes. L'APF suivra avec attention les initiatives concourant au rétablissement de l'ordre constitutionnel en Centrafrique et à la tenue d'élections de sortie de crise libres, fiables et transparentes.

Par ailleurs, les dissensions politiques et les incertitudes planant autour du nouveau projet de Constitution en Tunisie rendent la situation politique dans ce pays particulièrement inquiétante pour notre Assemblée qui demeurera attentive au respect des droits fondamentaux des Tunisiens et, plus particulièrement, des femmes.

Enfin, un point sur la veille de l'actualité parlementaire se trouve à la fin du présent rapport. Il va sans dire que le fait d'être mentionné à ce point précis dans le rapport ne signifie pas, pour la section concernée, une quelconque condamnation. Il convient en effet de bien distinguer les sections suspendues ou mises en observation de celles qui sont simplement citées pour parfaire l'information des membres de l'APF.

Ce rapport ayant été rédigé en fonction de l'actualité au 25 juin 2013, la rapporteure sur les situations politiques se réserve la possibilité de fournir aux membres de l'Assemblée régionale Afrique, dans son intervention orale, des données tenant compte des derniers développements.

Récapitulatif du statut des sections de l'APF

	Début de la suspension	Levée de la suspension	Levée de la mise sous observation
Côte d'Ivoire	janvier 2006	juillet 2012	<i>(juillet 2014)</i>
Guinée	janvier 2009		
Madagascar	mars 2009		
Mali	mars 2012		
Niger	février 2010	juillet 2011	<i>(juillet 2013)</i>
République arabe syrienne	juillet 2011		
République centrafricaine	mars 2013		

A. SECTIONS SUSPENDUES

1. GUINÉE-CONAKRY

SECTION SUSPENDUE DEPUIS JANVIER 2009

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a constaté lors de sa réunion de New York (janvier 2009), la suspension de la section guinéenne en vertu de l'article 5.6 de son règlement. Cette position a été avalisée par l'Assemblée plénière réunie lors de la Session de Paris (juillet 2009).

- **Contexte**

Après l'élection de M. Alpha Condé à la présidence de la République en novembre 2010, l'organisation d'élections législatives constitue une étape cruciale de la transition politique guinéenne alors que la tenue de celles-ci doit parachever le dispositif institutionnel prévu par la Constitution. Les élections législatives devaient se tenir dans les six mois qui ont suivi l'investiture le 21 décembre 2010 du président Condé, mais faute de consensus pour l'organisation d'un scrutin libre et transparent, elles ont été sans cesse repoussées.

Les dernières élections législatives en Guinée-Conakry remontent à juin 2002, sous la présidence du général M. Lansana Conté, décédé en décembre 2008 après 24 ans au pouvoir. C'est actuellement un Conseil national de transition (CNT, non élu) qui fait office de Parlement.

- **Élections législatives**

Le 17 juin, la Commission électorale nationale indépendante (CÉNI) a annoncé qu'il était impossible de tenir les élections le 30 juin 2013, date prévue par un décret présidentiel publié le 14 avril 2013. Plus tôt au mois de mai, la CÉNI avait procédé à un premier report, la date initiale du 12 mai 2013 n'ayant pas été entérinée dans les délais par les autorités. La campagne électorale a officiellement débuté le 30 mai 2013.

L'opposition guinéenne contestait la date du 30 juin 2013 pour les élections législatives, car cette dernière aurait été fixée, selon elle, sans concertation. Elle critique également le recours à l'opérateur sud-africain Way Mark chargé de préparer le fichier électoral, qu'elle accuse de collusion avec le pouvoir.

En marge de la préparation des élections, la Guinée connaît d'une manière récurrente depuis le mois de mars, des vagues de violences meurtrières au cours de manifestation. Le premier ministre guinéen, M. Fofana, a reçu au début du mois de mars des représentants de la classe politique et de la société civile afin de sortir la Guinée du cycle de violence des dernières semaines et afin de discuter de la crise politique. Le 24 avril dernier, le gouvernement et les différents partis politiques guinéens ont appelé à la retenue. Malgré cet appel, ces manifestations violentes sont devenues de plus en plus fréquentes à Conakry depuis le mois de mai 2013, faisant de nombreux morts et blessés.

Le gouvernement guinéen a récemment demandé le soutien de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour l'organisation de ces élections notamment afin de faciliter le dialogue avec l'opposition, clef du succès dans ce scrutin. L'ONU a répondu favorablement à cette demande et a nommé M. Saïd Djinnit, représentant de l'ONU en Afrique de l'Ouest, à titre

de facilitateur dans ce dialogue entre le gouvernement et l'opposition. Cependant, l'opposition a annoncé le 21 juin dernier qu'elle se retirait de ce processus de dialogue afin de protester contre la répression de ses manifestants, décision qui engagerait toute l'opposition guinéenne.

- **Procès des militaires accusés**

Il apparaît que le procès des accusés du 28 septembre 2009 connaît en ce moment certains retards. Pour mémoire, à cette date, des milliers d'opposants étaient rassemblés au stade de Conakry pour s'opposer à une candidature du capitaine Moussa Dadis Camara, alors chef de la junte militaire, à l'élection présidentielle de 2010. Les forces de sécurité étaient intervenues dans le stade faisant au moins 157 morts, des centaines de blessés, 131 femmes violées. 84 personnes sont toujours portées disparues à ce jour suite à cette intervention. En 2010, un comité national de juges a été nommé pour enquêter sur le massacre. Dans le cadre de l'enquête, des poursuites ont été engagées contre au moins sept personnes en lien avec les crimes. Or, si au moins six militaires ont été inculpés, ces derniers n'ont, à ce jour, toujours pas subi de procès.

Le 16 février 2013, le gouverneur de Conakry, le commandant Sékou Resco Camara, a été inculpé d'actes de torture commis en octobre 2010 suite à une plainte, déposée en mai 2012, par deux organisations de défense des droits de l'homme et par 17 personnes agissant comme partie civile. M. Camara, le général Nouhou Thiam et le commandant Aboubacar Sidiki Camara ont été accusés d'avoir arrêté et détenu arbitrairement plusieurs personnes soumises à des actes de tortures en leur présence.

- **Actions de la Francophonie**

Le Bureau de l'APF, qui s'est réuni à Paris (France) du 7 au 8 février dernier, ainsi que la Commission politique de l'APF, réunie à Rabat (Maroc) les 10 et 11 avril 2013, ont exhorté l'ensemble des acteurs politiques guinéens à respecter le calendrier électoral pour les législatives. Les parlementaires ont également tenu à encourager l'OIF à poursuivre les différentes actions entreprises afin de contribuer à renforcer la démocratie, la justice et l'État de droit dans le pays.

Dans la perspective des élections législatives, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a saisi l'OIF d'une demande d'appui au processus électoral en cours, notamment en ce qui concerne la finalisation du fichier électoral, la planification des opérations électorales ainsi que la sécurisation des biens et des personnes en période électorale. En réponse à cette requête, la DDHDP a mis à disposition une expertise technique auprès de la CENI. Un premier expert, mobilisé pour une période de trois mois, assiste déjà la CENI dans le travail de parachèvement du fichier électoral. Un second a été déployé depuis le 5 mai 2013 pour un appui à la gestion des opérations techniques électorales.

Parallèlement à cette assistance technique, la Francophonie accompagne le processus politique de la Guinée aux côtés de ses partenaires internationaux. Dans ce cadre, le Secrétaire général a rencontré les acteurs politiques guinéens et dépêché sur place plusieurs missions de facilitation qui avaient notamment pour objectif de contribuer à créer les conditions d'un dialogue politique constructif.

L'OIF a ainsi pris part au dialogue interguinéen organisé du 3 au 9 juin 2013, sous l'égide du Facilitateur des Nations unies, M. Saïd DJINNIT. Ce dialogue constitue une avancée

considérable puisqu'il devrait permettre de sortir de la situation difficile marquée par une forte tension entre opposition et majorité cristallisée sur les conditions d'organisation des élections législatives. Ces difficultés marquées par des violences ont fait l'objet d'un communiqué de presse du Secrétaire général, le 30 mai 2013, dans lequel il appelait au dialogue.

Les parties - mouvance présidentielle, opposition et centre - ont convenu, d'une part, de la reprise des opérations d'enrôlement sur l'ensemble du territoire national et, d'autre part, du maintien de l'opérateur Waymark-Sabari, tout en procédant à la réouverture des Commissions administratives de révision de la liste électorale (CARLE) dont la composition va être revue pour permettre aux représentants de l'opposition d'y participer. Enfin, il sera organisé dans 17 pays, comme en 2010, le vote des Guinéens de la diaspora. Pour ce qui est du fonctionnement de la CENI, il est prévu la mise en place, au sein de cette structure, d'un comité de veille dont le rôle sera justement de veiller à l'application du règlement intérieur ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations dudit dialogue interguinéen.

À l'occasion de la rencontre à Paris du Président de la République de Guinée avec le Secrétaire général de la Francophonie, le 12 juin 2013, SEM Alpha CONDE a insisté sur le rôle majeur joué par l'OIF en faveur du rapprochement des positions des acteurs politiques ayant abouti à la reprise du dialogue, ainsi que sur la qualité de l'expertise technique auprès de la CENI et a remercié le Secrétaire général pour le soutien de l'OIF.

S'agissant de l'avancement des préparatifs des élections législatives, la consolidation des données des électeurs est quasiment terminée de même que le dé-doublonnage interne. En revanche, la mise en adéquation des découpages administratifs de 2010 et 2012 devant donner lieu à la détermination des bureaux de vote et leur répartition sur le territoire national se poursuit. Sur la base des décisions du dialogue politique, la CENI devra présenter dans les prochains jours un chronogramme réaménagé qui permette la tenue des législatives à une autre date que celle du 30 juin 2013.

2. MADAGASCAR

SECTION SUSPENDUE DEPUIS MARS 2009

L'APF a pris acte des conditions de changement de pouvoir contraires à l'ordre constitutionnel et prononcé la suspension de la section malgache en mars 2009 en application de l'article 5.6 de son règlement.

L'annonce de l'organisation d'élections présidentielle et législative en 2013, si elle se concrétisait, permettrait de rétablir l'ordre constitutionnel et pourrait constituer un épilogue à la crise politique malgache. Suspendu de l'APF depuis le renversement de M. Marc Ravalomanana par M. Andry Rajoelina en mars 2009, Madagascar est actuellement dirigé par des autorités politiques de transition. La poursuite de la médiation entre les acteurs politiques clés sera essentielle afin de ne pas compromettre un retour à la stabilité dans ce pays.

- **Report des élections présidentielles**

Le Conseil des ministres de Madagascar a adopté le 6 juin 2013 un décret reportant au 23 août prochain l'élection présidentielle. Cette décision survient à la suite de la demande de la Cour électorale spéciale (CES) qui estimait que la suspension des financements internationaux et le rejet de trois candidatures par la communauté internationale justifiaient le report de l'élection.

Le premier tour de l'élection présidentielle était initialement prévu pour le 8 mai 2013. Le 5 février 2013, la Commission électorale nationale indépendante pour la transition (CÉNIT) a annoncé que la tenue du premier serait reportée au 24 juillet 2013 avec, si nécessaire, un second tour prévu pour le 25 septembre 2013. Ce calendrier avait été adopté par la CÉNIT et les représentants des Nations Unies suite à des difficultés opérationnelles et afin de respecter les délais légaux minimum prescrits par le code électoral.

De nombreux partis politiques demandaient le report cette élection ainsi que la constitution d'une nouvelle autorité de Transition. L'armée malgache et certains acteurs de la société civile, réunis dans un Conseil pour la Réconciliation malgache (CRM), avaient également demandé un report de l'élection.

Les signataires de la *Feuille de route pour une sortie de crise* se sont réunis le 3 juin avec de hauts responsables de l'armée et de la société civile dans le cadre d'une conférence visant à sortir le pays de l'impasse politique.

- **Mise en œuvre de la Feuille de route pour une sortie de crise**

Le climat politique s'est considérablement dégradé à Madagascar suite à l'annonce, le 3 mai dernier, de la candidature de M. Rajoelina à l'élection présidentielle. M. Rajoelina justifie sa candidature par la présence sur la liste électorale de M. Didier Ratsiraka, ancien Président malgache, et de Mme Lalao Ravalomanana, femme de M. Marc Ravalomanana.

Au début du mois d'avril, le parti de M. Rajoelina avait annoncé que son candidat serait M. Edgard Razafindravahy, maire d'Antananarivo. Le parti de M. Ravalomanana avait pour sa part annoncé la candidature de Mme Ravalomanana. L'ancien président malgache M.

Ratsiraka également annoncé sa candidature. Il est rentré à Madagascar après 11 ans d'exil.

La nomination de Mme Ravalomanana poserait problème, car elle contreviendrait à certains points contenus dans l'accord conclu avec le régime de Transition, notamment le fait qu'elle n'ait pas résidé au moins six mois sur le territoire malgache au moment du dépôt de son dossier de candidature et que son retour ne devait revêtir aucun caractère politique.

M. Ravalomanana et M. Rajoelina avaient annoncé, en décembre 2012 et en janvier 2013 respectivement, ne pas se présenter aux prochaines élections. Cette annonce avait constitué un pas décisif au profit de l'apaisement. En effet, l'affrontement des deux hommes était considéré par la communauté internationale comme un obstacle majeur à l'organisation d'élections et ce retrait a été salué par maints observateurs, dont le Secrétaire général de la Francophonie, S.E.M Abdou Diouf. En août 2012, un premier pas dans l'apaisement des tensions entre les deux hommes avait été franchi alors qu'ils s'étaient rencontrés afin de discuter de la sortie de crise et assurer la mise en œuvre intégrale de la *Feuille de route*.

Après la confirmation de certaines candidatures controversées, soient celles de M. Rajoelina, de Mme Ravalomanana et de M. Ratsiraka, plusieurs candidats à la présidentielle ont remis en cause l'indépendance de la CES. Cette décision, considérée illégale par le premier ministre malgache M. Omer Beriziki, a aggravé la crise politique qui perdure à Madagascar.

Le processus électoral est actuellement dans une impasse. Le 21 juin dernier, un collectif rassemblant 21 des 41 candidats à l'élection présidentielle a décidé de ne plus assister aux réunions de la préparation du scrutin si les trois candidats controversés ne retiraient pas leur candidature. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), médiatrice dans la crise malgache, a également demandé aux trois principaux candidats de se retirer afin d'éviter les troubles politiques. Cette demande a été appuyée par l'Union européenne (UE) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Pour sa part, l'Union africaine (UA) a déjà annoncé qu'elle ne reconnaîtrait pas une élection éventuelle de M. Rajoelina.

Certaines questions essentielles restent pendantes et devraient trouver un règlement en vue de la tenue d'élections crédibles et paisibles. Ces questions sont liées aux éléments suivants :

- La Constitution. La nouvelle Loi fondamentale malgache approuvée par referendum en décembre 2010 n'a pas été reconnue par une partie de la classe politique et la communauté internationale. Ainsi, nul ne sait pour l'instant quel texte, de l'ancienne ou la nouvelle Constitution, régira les élections. Par ailleurs, la nouvelle Constitution a changé les modalités de nomination du premier ministre. Celui-ci ne sera plus nommé par le Président, mais par la majorité à l'Assemblée nationale. Ce vide juridique devra être comblé pour que les élections puissent se dérouler dans la sérénité.
- La loi d'amnistie. La loi d'amnistie prévue par la *Feuille de route pour une sortie de crise* et adoptée le 13 avril 2012 par le parlement de Transition doit être implémentée afin de favoriser le retour des exilés politiques incluant M. Ravalomanana. Sur ce point, M. Rajoelina a affirmé vouloir que M. Ravalomanana attende la fin du processus électoral pour revenir à Madagascar afin d'éviter que son retour n'affecte le déroulement des élections. Une liste provisoire des amnistiés a été publiée le 1^{er} mars dernier par la *Commission*

spéciale amnistie pour la réconciliation nationale, mais le nom de M. Ravalomanana n'y figure pas. Une liste définitive est nécessaire à la tenue de la prochaine élection présidentielle. Une nouvelle liste a été publiée le 17 mai dernier. En outre, le fait que la loi d'amnistie ne soit pas encore entrée en vigueur empêche pour le moment la candidature de plusieurs figures politiques importantes. Le Conseil de réconciliation malgache (CRM) est responsable de l'instruction de l'amnistie sur requête des personnes n'ayant pas bénéficié de l'amnistie large et de plein droit et de soumettre à la Commission spéciale de la Cour Suprême la proposition d'octroi d'amnistie.

- Le financement des élections. L'annonce des candidatures controversées à l'élection présidentielle fait craindre une suspension du financement international promis pour l'organisation du scrutin. Le 17 janvier, la communauté internationale avait décidé de débloquer près de 12 millions d'euros en prévision des élections présidentielles et législatives afin d'appuyer la CÉNIT dans l'organisation des élections. Ce financement reste toutefois conditionné à la bonne mise en place de la *Feuille de route*.

Une issue positive au processus électoral pourrait signifier un retour de l'aide internationale pour ce pays gravement affecté par la crise politique et sociale. Les bailleurs de fonds, qui contribuaient au financement des finances publiques, avaient diminué de manière drastique leur aide à la suite du renversement de M. Ravalomanana en 2009.

- **Actions de la Francophonie**

Le Bureau de l'APF, qui s'est réuni à Paris du 7 au 8 février dernier, a salué la décision de M. Ravalomanana et de M. Rajoelina de respecter la *Feuille de route* et de ne pas se présenter aux prochaines élections présidentielles. Le Bureau a également exhorté l'ensemble des parties malgaches à respecter le calendrier électoral élaboré par la CÉNIT, notamment à respecter la décision qui prévoit que l'élection présidentielle précédera les élections législatives, et à promulguer la loi sur l'amnistie adoptée par le parlement de transition. Le Bureau de l'APF a également appelé la classe politique malgache à s'entendre sur la version de la Constitution qui régira les prochaines élections et invité les bailleurs de fonds à maintenir leur aide financière au bénéfice des populations et a encouragé l'OIF à continuer ses efforts en faveur du retour de l'ordre constitutionnel à Madagascar. Finalement, le Bureau de l'APF a confirmé le maintien de la suspension de la section malgache.

Réunie à Rabat (Maroc) les 10 et 11 avril 2013, la Commission politique de l'APF a également adopté une déclaration sur la situation politique à Madagascar dans laquelle elle énonce les mêmes préoccupations que celles inscrites dans la déclaration adoptée lors du Bureau de Paris (France) en février dernier.

Le caractère démocratique, multipartite, libre, fiable et transparent des élections présidentielles et législatives demeure le préalable requis pour que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie étudie la possible réintégration de la section malgache.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) continue de suivre attentivement l'évolution de la situation politique à Madagascar. Le 3 octobre 2012, l'OIF a signé avec le gouvernement malgache le *Protocole d'accord relatif à l'accompagnement par l'Organisation internationale de la Francophonie du processus électoral de sortie de crise à Madagascar (2012 - 2013)*. Dans le cadre de cette entente, l'OIF a mené de nombreuses missions d'accompagnement sur le territoire malgache au cours des derniers mois. La

première phase de ces missions d'assistance s'est déroulée du 8 au 14 décembre dernier avec l'organisation de séminaires de renforcement des capacités de la CÉNIT et d'une Cour électorale spéciale. La deuxième phase de ces missions a eu lieu du 16 au 22 décembre 2012 et avait pour but d'évaluer la révision du fichier électoral et de mener un atelier sur le thème de « L'administration électorale efficace, indépendante, neutre et impartiale, en synergie avec tous les acteurs et parties prenantes du processus électoral ».

Dans le cadre de ce programme d'appui, l'OIF a organisé du 15 au 18 janvier 2013 un séminaire de sensibilisation des journalistes à la couverture d'une période électorale à la fin duquel les journalistes ont adopté une « Charte d'engagements pour la couverture de la période électorale à Madagascar ». Du 18 au 20 avril 2013, l'OIF et le PNUD ont organisé une rencontre conjointe avec le CRM à Antananarivo (Madagascar) qui a pour objectif de partager les expériences et bonnes pratiques dans la mise en œuvre de dispositifs d'amnistie pour la réconciliation. L'OIF prendra part à la prochaine réunion du Groupe international de contact sur Madagascar qui se tiendra le 26 juin 2013 à Addis-Abeba.

Dans un communiqué publié le 17 mai 2013, le Secrétaire général de la Francophonie a exprimé sa profonde inquiétude sur la situation à Madagascar créée par la décision rendue par la Cour électorale spéciale, et regretté que cette décision remette en cause l'ensemble du processus de sortie de crise. Il a appelé les acteurs malgaches à respecter la lettre et l'esprit de leurs engagements.

3. MALI

SECTION SUSPENDUE DEPUIS MARS 2012

Le 22 mars 2012, l'APF a, par voie de communiqué, condamné fermement le renversement du pouvoir légal au Mali par un coup d'État militaire.

Conformément à l'article 5.6 de son règlement, l'APF a constaté dans ce communiqué la suspension de la section malienne jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui régissent son organisation.

- **Contexte**

Au printemps 2012, ces combattants du Mouvement de libération de l'Azawad (MLNA) et des groupes islamistes armés Ansar Dine, du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) ont délogé les forces militaires maliennes du nord du pays et ont déclaré l'indépendance de l'Azawad, zone qui couvre les trois régions administratives de Gao, Kidal et Tombouctou. Cette situation dans le nord du pays donnera lieu à une intervention militaire internationale qui sera exposée ci-dessous.

Accusant le pouvoir central de ne pas donner aux forces armées les moyens nécessaires à la défense de l'intégrité territoriale, un groupe d'officiers a mené en mars 2012 un coup d'État qui a eu raison du président, M. Amadou Toumani Touré. Ce coup d'État militaire est survenu cinq semaines avant l'élection présidentielle prévue pour le 29 avril 2012. S'en suivra une importante crise politique au pays qui devrait se solder par l'organisation d'élection au mois de juillet 2013.

- **Intervention militaire internationale dans le Nord Mali**

Face à la situation au pays et après de nombreuses tentatives de médiations internationales, le Conseil de sécurité a adopté le 20 décembre 2012 la résolution 2085 autorisant le déploiement pour une année de la Force internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (Misma).

Le 11 janvier 2013, s'appuyant sur cette résolution, l'armée française a lancé l'opération Serval, vaste offensive militaire au nord du Mali visant à déloger les militants islamistes du nord du pays, à sécuriser Bamako et à préserver l'intégrité territoriale du Mali.

Cette mission, qui a entraîné le déploiement de 4 000 soldats français, est menée en étroite collaboration avec les Forces armées maliennes. Elle compte également sur l'appui d'une force armée régionale, la Misma, regroupant des effectifs provenant du Nigeria, du Togo, du Bénin, du Niger, du Burkina Faso, du Sénégal, de Côte d'Ivoire, de Guinée-Conakry et du Ghana. S'ajoutent à ces contingents près 800 soldats tchadiens.

Un mois après le début de l'opération Serval, la France a précisé que l'essentiel du territoire malien avait été libéré et que la mission était entrée dans une phase de sécurisation au pays. Si les conditions sécuritaires semblent s'être particulièrement apaisées dans les villes de Gao et de Tombouctou, la situation demeure plus complexe autour de Kidal et du massif des Ifoghas, massif montagneux situé au nord-est du Mali où se seraient retranchés les islamistes liés à AQMI.

Le 8 avril dernier, l'armée française a lancé l'opération Gustav, l'une des plus importantes en terme d'effectifs engagés depuis le début du conflit, qui vise à traquer les islamistes au nord de la ville de Gao. De plus, l'armée française a passé le relais à l'armée burkinabé à Tombouctou pour conduire les opérations de sécurisation de la région. Les forces tchadiennes sont maintenant présentes dans la ville de Tessalit.

Depuis le début de l'opération militaire, deux chefs islamistes, M. Mohamed Moussa Ag Mouhamed d'Ansar Dine et M. Oumeïni Ould Baba Akhmed du MUJAO, ont été arrêtés dans l'extrême nord du Mali. Le porte-parole d'Ansar Dine s'est quant à lui rendu à des forces mauritaniennes à la frontière malienne.

La France a annoncé ne pas vouloir retirer ses troupes de façon précipitée. Le président M. François Hollande et le premier ministre M. Jean-Marc Ayrault ont annoncé une diminution graduelle du nombre de soldats français au Mali à partir d'avril 2013. Un premier retrait symbolique a été effectué le 9 avril dernier et, en date du 22 avril 2013, plus de 500 soldats français avaient quitté le territoire malien. Cependant, le Parlement français a autorisé le gouvernement français à prolonger l'opération militaire en cours au Mali. Le Parlement tchadien a également voté une résolution réclamant le retrait progressif de ses soldats.

Au début du mois de février, la France a demandé au Conseil de sécurité des Nations Unies de préparer l'envoi d'une force militaire de maintien de la paix afin de prendre le relais de la Misma ainsi que d'accélérer le processus de déploiement d'observateurs des droits de l'Homme au Mali.

Le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement d'une mission de maintien de la paix en juillet prochain si les conditions de sécurité le permettent. Cette mission comprendrait 12 600 Casques bleus. Les dirigeants d'Afrique de l'Ouest ont apporté leur soutien à cette initiative. Le général rwandais M. Jean-Bosco Kazura prendra le commandement de cette force.

- **Situation politique à Bamako**

À Bamako, faisant face à une pression internationale croissante et grâce à la médiation de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CÉDEAO), les putschistes ont accepté le 6 avril 2012 un accord-cadre prévoyant le rétablissement de l'ordre constitutionnel et le transfert du pouvoir aux civils. Cet accord prévoit notamment une transition dirigée par un président intérimaire civil, M. Dioncounda Traoré, la formation d'un gouvernement d'union nationale et des mesures législatives d'accompagnement de la transition.

Le 11 décembre dernier, M. Cheick Mobido Diarra, alors premier ministre du gouvernement d'union nationale, a annoncé sa démission ainsi que celle de son gouvernement. M. Diango Cissoko, médiateur de la République, a été nommé premier ministre du nouveau gouvernement. La passation des pouvoirs a eu lieu le 13 décembre 2012. Ce dernier a réintroduit dans son gouvernement les principaux ministres de la première équipe de transition.

Le 6 mars dernier, la création d'une Commission dialogue et réconciliation (CDR) a été annoncée par le Conseil des ministres. Elle sera entre autres chargée de recenser les forces politiques et sociales concernées par le processus de dialogue de réconciliation. Dans ce cadre, des discussions préparatoires se sont déroulées entre des communautés du Nord malien à Kaya (Burkina Faso) au début du mois d'avril. Ces discussions ont regroupé les communautés de la région de Gao, des élus, des notables, des chefs traditionnels, des déplacés et des représentants des jeunes et des femmes.

Une nouvelle organisation regroupant des mouvements et des personnalités des communautés arabes du Nord-Mali a été créée au début du mois d'avril. La Convergence des mouvements et associations arabes pour l'unité et le développement de l'Azawad regroupe notamment d'anciens parlementaires et diplomates maliens ainsi que le chef du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA), M. Ahmed Ould Sidi Mohameda.

- **Élections**

Les prochaines élections présidentielles et législatives sont prévues le 28 juillet 2013, avec un second tour le 11 août 2013 si nécessaire. La campagne électorale pour le premier tour débuterait le 7 juillet pour s'achever le 26 juillet. Le Burkina Faso, pays médiateur dans la crise malienne, a appelé au dialogue afin de permettre une élection présidentielle sécurisée aux dates imparties.

Une coalition, formée par un regroupement entre le Front pour la démocratie et la République (FDR) et par l'Alliance pour la sauvegarde de la démocratie et de la République (ADR), a exigé la libération de la ville de Kidal et le retour de l'administration et des forces armées maliennes comme préalable aux élections présidentielles de juillet prochain.

Le 11 avril 2013, le l'Alliance pour la démocratie au Mali (ADÉMA), parti politique de l'opposition, a désigné M. Dramane Dembélé comme étant son candidat à la présidentielle de juillet. Les anciens Premiers ministres M. Ibrahim Boubacar Keita, M. Cheik Modibo Diarra et M. Modibo Sibidé ont également annoncé leur candidature. De plus, l'ex-ministre malien de la Défense a annoncé le 20 mai dernier la création d'un nouveau parti politique. Mme Aïssata Cissé Haïdara a été investie candidate à l'élection présidentielle le 16 juin dernier. Elle est la seule femme à figurer sur les listes électorales.

- **Accords de Ouagadougou**

Des négociations sur l'organisation des élections, auxquelles ont participé les autorités maliennes et les rebelles touareg, ont eu lieu à Ouagadougou (Burkina Faso) au cours du mois de juin sous l'égide du médiateur régional, le président du Burkina Faso M. Blaise Compaoré. L'« Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix » a été signé le 18 juin dernier par le pouvoir malien et les rebelles touareg en vue de permettre la tenue des élections présidentielles de juillet prochain.

Cet accord prévoit un retour de l'armée malienne dans la ville de Kidal et le cantonnement des combattants touareg sur des sites de regroupement. Toutes les parties affirment dans cet accord leur attachement à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale du Mali ainsi qu'au respect de la laïcité de l'État. Les parties s'engagent également à arrêter définitivement toute forme d'hostilité et à observer un cessez-le-feu. L'accord prévoit la création d'une Commission technique mixte de sécurité qui devra observer le cessez-le-feu et définir les modalités du cantonnement et du désarmement.

Le Président malien M. Traoré a lancé une série de consultations avec 35 chefs politiques afin de dégager des voies et des moyens pour une application des accords de Ouagadougou, signés le 18 juin dernier, et pour l'organisation d'élections transparentes et apaisées. De plus, une réorganisation du gouvernement malien a été effectuée le 22 juin dernier.

- **Médiations internationales**

Pour la communauté internationale, les médiations ont pour but de permettre le retour de la stabilité politique du Mali, de faire cesser les conflits dans la zone sahélo-saharienne et d'endiguer les violations des droits de l'Homme au Nord Mali. Depuis janvier 2013, des rencontres internationales spécifiques à la situation au Nord-Mali, regroupant des représentants de la CÉDEAO, de l'Union européenne (UE), de l'Union africaine (UA) et de l'ONU, ont régulièrement lieu.

La guerre au Mali et la sécurité dans la sous-région ont été au cœur d'un sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) à la mi-février. Au cours de ce sommet, les dirigeants des pays de la région ont appelé à poursuivre les efforts visant à soutenir le processus politique, diplomatique et militaire afin de parvenir à une stabilité définitive au Mali.

M. Romano Prodi, à ce moment envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU au Sahel, a annoncé le 14 février 2013, la création d'un fonds spécial d'aide aux pays de la région du Sahel. Le 21 mars 2013, le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a adopté la résolution autorisant la nomination d'un expert indépendant, pour une période d'un an, dans le but d'aider le gouvernement malien dans la promotion et la protection des droits de l'Homme

Le 15 mai 2013, une conférence de pays donateurs a mobilisé plus de 3 milliards d'euros afin d'aider le Mali à relancer son économie et ses institutions. Ceci doit permettre au Mali de financer le Plan pour la Relance durable du Mali (PRED).

- **Dimension internationale du conflit : zone sahélo-saharienne**

La zone sahélo-saharienne, vaste espace désertique recoupant des territoires de l'Algérie, du Burkina Faso, de la Libye, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, est confrontée à une insécurité croissante liée notamment aux activités d'AQMI. AQMI opère

dans cette zone difficile à surveiller et à contrôler où elle multiplie, depuis ses bases du nord du Mali, les attentats, les enlèvements d'Occidentaux et les trafics divers.

L'intervention militaire en cours dans le nord du Mali a mis en évidence la dimension internationale du conflit malien. Le 16 janvier 2013, un groupe nommé les « Signataires par le sang » mené par Mokhtar Belmokhtar, membre destitué de l'AQMI, a pris des centaines d'otages sur le site gazier d'In Amenas (Algérie). La question des prises d'otage a rapidement pris de l'ampleur dans la zone sahélo-saharienne. Pour mémoire, AQMI détient toujours au moins 5 ressortissants français dans le Sahel. Une famille française avait été enlevée dans le nord du Cameroun au début du mois de mars.

Certains États de la zone se sont dits inquiets des répercussions sécuritaires que pourrait avoir le conflit malien sur leur territoire national. Le 17 mars 2013, les pays voisins du Mali et d'autres partenaires internationaux ont décidé de renforcer la sécurité aux frontières par des mesures spécifiques afin de prévenir et d'empêcher les mouvements des groupes terroristes et criminels et d'échanger des renseignements à travers les structures régionales déjà existantes.

Le conflit poserait également certains problèmes humanitaires. En effet, le conflit malien aurait contraint plusieurs personnes à quitter leur domicile afin de gagner les pays voisins ou le sud du Mali selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Le HCR a également noté que l'intensification du conflit depuis le début du mois de janvier a généré de nouveaux flux de réfugiés dans la région et l'organisation onusienne s'attend à ce que le nombre de réfugiés augmente dans un avenir proche.

Au début du mois de février, quelque 9 000 réfugiés maliens seraient arrivés en une semaine en Mauritanie. Selon le HRC, plus de 175 000 Maliens ont trouvé refuge dans les pays de la région depuis le début de l'intervention militaire le 11 janvier dernier. L'ONU fait aussi état de plus de 12 000 nouveaux déplacés au cours de la même période. Plusieurs de ces déplacés seraient dans un état de grande détresse selon le Comité international de la croix rouge. L'Unicef estime que la crise au Nord-Mali a affecté l'éducation d'environ 700 000 enfants. Heureusement, on assiste depuis la mi-mars à un retour vers Gao de certains de ces réfugiés ou déplacés. L'ONU s'inquiète également du recrutement d'enfants par les groupes islamistes, les rebelles touareg et les milices gouvernementales.

- **Actions de la Francophonie**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a confirmé, lors de la Session de Bruxelles du 8 au 12 juillet 2012, la suspension de la section malienne en vertu de l'article 5.6 de son règlement qui avait été prononcé par le biais d'un communiqué de presse le 22 mars 2012. En conséquence, tous les programmes de coopération multilatérale francophone sont également suspendus.

À Paris en février 2013, le Bureau de l'APF a réaffirmé son attachement à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Mali et a condamné toutes les activités menées au Mali par des groupes criminels et terroristes. Le Bureau a également demandé la mise en oeuvre complète de la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité des Nations Unies et encouragé les autorités maliennes à poursuivre la mise en oeuvre de la feuille de route pour la transition découlant de l'Accord-cadre du 6 avril 2012. Finalement, le Bureau de l'APF a demandé aux autorités maliennes d'engager dans les plus brefs délais des discussions avec les représentants légitimes des populations du Nord qui refusent le terrorisme et qui reconnaissent l'intégrité territoriale du Mali.

Les membres de la Commission politique, réunis à Rabat (Maroc) les 10 et 11 avril dernier, ont salué le lancement de l'opération militaire Serval ainsi que les efforts déployés par la République du Tchad, la CEDEAO, l'Union africaine, la CEN-SAD et l'ONU afin de trouver un règlement durable à la crise malienne. Les parlementaires ont d'ailleurs rappelé que ce règlement ne peut être trouvé que sous la prééminence du Mali et grâce à un dialogue avec toutes les parties concernées ayant renoncé au terrorisme. De plus, la Commission politique a salué l'annonce de la création d'une Commission dialogue et réconciliation. Finalement, les parlementaires appellent la communauté internationale à apporter rapidement une aide humanitaire aux populations civiles.

Le 21 juin 2013, l'APF a salué, par voie de communiqué, la signature de « L'Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali ».

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a assisté en juillet dernier à la première mission du Groupe de soutien et de suivi sur le Mali. Dans le cadre de cette mission, le Groupe a rencontré M. Diocounda Traoré, les ambassadeurs accrédités au Mali et le bureau de l'Assemblée nationale. En août, l'OIF a également coorganisé une réunion internationale sur la situation au Sahel et au Sahara. Le 26 septembre 2012, l'OIF a pris part à la réunion sur le Sahel organisée par le Secrétariat des Nations Unies. Un groupe de travail composé d'experts s'est également réuni à Paris (France) les 6 et 7 septembre 2012.

L'OIF continue d'encourager le gouvernement malien à expédier rapidement les actions pour rétablir l'autorité de l'État sur son territoire. La publication d'une Feuille de route et la mise en place du Comité national sont deux des éléments que l'OIF met de l'avant pour y parvenir. L'OIF a participé à la 4^e réunion du groupe de soutien et de suivi sur le Mali le 19 avril 2013, à la Conférence des donateurs pour le développement du Mali le 15 mai 2013 et à une concertation destinée à renforcer la synergie entre les différentes initiatives internationales en faveur du dialogue et de la réconciliation le 21 mai 2013. L'OIF a également organisé les 6 et 7 juin 2013 un séminaire d'échange d'expériences réunissant des responsables d'institutions francophones, des acteurs des processus de transition, des experts ainsi que des représentants des partenaires internationaux.

L'OIF apporte son soutien à la mission de formation EUTM en offrant un programme de formation à la langue française spécifiquement militaire afin de familiariser les locuteurs non francophones à l'usage du français. L'OIF met également à disposition des institutions électorales maliennes un expert en biométrie électorale. De plus, une mission d'information et de contacts de haut niveau a été dépêchée au Mali du 24 février au 1^{er} mars 2013.

4. RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

SECTION SUSPENDUE DEPUIS JUILLET 2011

La section syrienne a été suspendue de l'APF en juillet 2011 lors de la Session de Kinshasa (République démocratique du Congo). Cette suspension a été prononcée sur la base de l'article 4.1 du règlement de l'APF selon lequel toute section membre doit adhérer aux valeurs de la Francophonie telles que définies par la Charte de la Francophonie et par les Déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles.

Il est apparu que l'État syrien violait sciemment les principes fondamentaux édictés par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, principes que sont la démocratie, l'État de droit et le libre exercice des droits humains et des libertés fondamentales.

- **Contestation populaire, répression et position du gouvernement syrien**

De mouvement de contestation populaire, issu du soulèvement de la société civile lors du Printemps arabe de mars 2011, le conflit syrien s'apparente de plus en plus à une guerre civile. Ni le mouvement de contestation, ni la répression gouvernementale ne montrent de signes d'accalmie, alors que les perspectives d'un règlement imminent du conflit apparaissent minces.

Depuis le début du mouvement de contestation populaire, près de 70 000 personnes auraient perdu la vie selon l'Organisation des Nations Unies (ONU). L'ONU a déclaré le 20 décembre 2012 que le conflit était maintenant ouvertement « intercommunautaire », estimant que des communautés entières sont menacées par les armées du régime baasiste de M. Assad. La communauté internationale s'est dite très inquiète de l'utilisation d'armes chimiques et biologiques dans le conflit. Les combats continuent de faire rage dans plusieurs localités syriennes notamment dans les villes de Damas, Alep et Idleb.

Le 6 janvier 2013, M. Bachar al-Assad a proposé lors d'une allocution publique, un « plan de paix » visant une sortie de crise. Ce plan, qui inclut la tenue d'une conférence sur la réconciliation nationale et la signature d'une nouvelle constitution, a immédiatement été rejeté par l'opposition.

Certains membres de la communauté internationale, tout comme l'opposition syrienne, demandent à M. Assad de se retirer de la vie politique syrienne afin de pouvoir mettre en œuvre une transition politique.

La médiation du conflit continue d'être marquée par la difficulté de la communauté internationale à trouver une solution universellement acceptable pouvant mettre fin au conflit. Les travaux du Conseil de sécurité des Nations Unies visant à condamner la répression sont également bloqués par l'imposition de vetos par la Chine et la Russie. Malgré ce fait, plus de 50 États ont officiellement demandé au Conseil de sécurité le 14 janvier 2013 de saisir la Cour pénale internationale (CPI) de la situation en Syrie.

- **La préparation de l'après al-Assad**

L'opposition politique syrienne s'est unifiée à la fin de l'année 2012. La Coalition nationale syrienne (CNS) est aujourd'hui en train de recueillir les appuis de la communauté internationale et réclame des sièges dans certaines organisations internationales telles que la Ligue arabe et l'ONU. Elle a été associée le 12 décembre 2012 à la Conférence des « Amis du peuple syrien » à Marrakech (Maroc). Son Président, M. Moaz Al Khatib, y a réaffirmé l'engagement de la CNS pour une Syrie démocratique et respectueuse de toutes les communautés.

Lors de cette conférence, plus d'une centaine de délégations ont tenté de trouver une issue à la crise syrienne tout en organisant l'aide internationale afin de préparer un possible départ de M. Assad.

Une nouvelle conférence internationale visant à mettre fin au conflit syrien devrait avoir lieu à Genève (Suisse). Le régime syrien a annoncé sa volonté de participer à cette réunion. Le doute plane cependant sur la participation de la CSN à cette conférence, car des tensions liées à l'adhésion de nouveaux membres persistent au sein de ce groupe.

- **Dimension internationale et escalade du conflit syrien**

Un possible débordement du conflit vers la Turquie et dans la grande région du Moyen-Orient inquiète la communauté internationale depuis la montée des tensions entre la Syrie et la Turquie en juin dernier. Le parlement turc a depuis autorisé, si cela devient nécessaire, le recours à des actions militaires en sol syrien. Le 15 mars 2013, le Haut commissaire de l'ONU aux réfugiés a lancé un cri d'alarme face aux risques d'embrasement de la région en raison du conflit syrien, notamment au Liban qui a connu 30 ans d'hégémonie syrienne.

Les derniers mois ont été marqués par une escalade dans le conflit syrien, principalement à cause de l'annonce, le 20 février dernier, du général M. Sélim Idriss, chef d'état-major de l'Armée syrienne libre (ASL), concernant de possibles frappes des positions du mouvement chiite Hezbollah au Liban. M. Idriss accuse le Hezbollah de bombarder des localités tenues par les rebelles en Syrie.

Un éventuel transfert vers le Liban et destiné au Hezbollah d'armes chimiques ou d'autres types d'armements dont dispose l'armée syrienne semble inquiéter Israël. Le 30 janvier dernier, l'aviation israélienne aurait attaqué un convoi transportant des armes venant de Syrie à la frontière syro-libanaise. L'armée israélienne aurait également déployé deux batteries du système antimissile en vue d'une éventuelle action militaire contre des cibles en Syrie ou au Liban. Israël a mené de nouvelles frappes aériennes au début du mois de mai. Ces frappes visaient des armes destinées au Hezbollah libanais. Malgré ces frappes, la Syrie a affirmé qu'elle fournira de nouveaux types d'armes au Hezbollah.

Du côté du Liban, des manifestants bloquent régulièrement des points de passage à la frontière syrienne pour empêcher l'entrée en Syrie de camions de diesel qui seraient destinés au régime al-Assad. Officiellement neutre, le Liban est politiquement divisé sur le conflit syrien.

Le 24 février dernier, des combats ont opposé l'armée syrienne et des hommes armés dans le village de Mchérfé (Syrie) et dans la région de Boukayaa (Liban). Le 18 mars 2013, l'armée syrienne a bombardé, pour la première fois, la frontière libanaise. Les localités d'Arsal, de Sarj el-Ajram et de Hermel auraient été bombardées par l'aviation syrienne.

Des combattants d'élite du Hezbollah, mouvement allié au régime al-Assad, mènent des combats contre les rebelles syriens dans la région de Qousseir, région frontalière du Liban. Cette implication du Hezbollah a été reconnue pour la première fois par son chef le 1^{er} mai dernier.

L'armée syrienne aurait progressé en reprenant le contrôle de plusieurs villages stratégiques aux alentours de Qousseir. Cette région est stratégique tant pour le régime al-Assad que pour les rebelles, car la ville de Qousseir contrôle la voie de passage des armes et des rebelles entre le Liban et la Syrie. L'armée syrienne et le Hezbollah auraient maintenant repris le contrôle de 80 % de la ville de Qousseir, où une offensive majeure a été menée à la fin mai. Le Hezbollah a subi de lourdes pertes en vies humaines depuis son implication dans les combats en Syrie. Le Président libanais M. Michel Sleimane a appelé le Hezbollah à la prudence concernant son engagement dans les combats aux côtés de l'armée syrienne estimant que le mouvement chiite risquait de s'embourber dans le conflit syrien.

Depuis la fin mai 2013, les incidents se sont multipliés à la frontière syrienne et sur le territoire libanais. Le 24 mai dernier, des violences confessionnelles opposant des habitants sunnites, favorables aux rebelles, et des habitants alaouites, favorables au régime al-Assad, ont fait plus de 20 morts et 200 blessés à Tripoli (Liban). Le mois de juin a été marqué par des frappes aériennes plus fréquentes au Liban et par un nombre toujours croissant de tirs de roquettes visant le territoire libanais, notamment la banlieue de Beyrouth, Baalbeck et Hermel. L'armée libanaise s'est déployée le 18 juin 2013 dans la ville de Saïda, au sud du pays, suite aux tensions confessionnelles violentes y ayant eu lieu.

L'armée libanaise a annoncé qu'elle riposterait à toute violation de son territoire par la Syrie, estimant que les frappes aériennes de l'armée syrienne constituent une violation de sa souveraineté territoriale. L'armée syrienne a par la suite indiqué qu'elle respecterait la souveraineté territoriale du Liban, mais qu'elle continuerait à traquer les rebelles. Le 20 juin dernier, le Président libanais, M. Sleimane, a exhorté le Hezbollah à mettre fin à sa participation aux combats en Syrie.

Un appel au jihad, rejeté le 24 avril dernier par l'ASL, a été lancé par deux cheikhs salafistes libanais afin de défendre les habitants sunnites de la région de Homs. L'ASL a également rejeté toute présence de combattants étrangers sur le territoire syrien. Le 13 juin dernier, des oulémas sunnites d'Égypte et d'Arabie saoudite ont appelé au jihad en Syrie contre le régime al-Assad.

Par ailleurs, depuis le début des hostilités entre la population syrienne et le régime al-Assad en 2011, d'importants flux de réfugiés syriens traversent les frontières syriennes afin de fuir les violences. L'ONU avance que plus d'un million de personnes se seraient réfugiées dans les pays limitrophes à la Syrie et en Afrique du Nord, dont plus d'un demi-million au Liban, et que près de 4 millions de personnes ont dû abandonner leur domicile, ce qui signifie que près d'un quart de la population est réfugiée ou déplacée. En Syrie et au sein des camps de réfugiés, la situation des femmes et des enfants est particulièrement préoccupante. Les agences onusiennes continuent de surveiller la situation afin d'éviter une crise humanitaire dans la région, notamment due à un manque d'accès à la nourriture.

- **Actions de l'APF**

Réuni à Paris en février 2013, le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a décidé de maintenir la suspension de la section syrienne prononcée en juillet 2011 lors de la Session de Kinshasa (République démocratique du Congo). Le Bureau a condamné fermement les violences et les massacres commis en Syrie et a exigé un arrêt immédiat de

ces violences en plus d'appeler à une levée immédiate des réserves aux efforts internationaux pour faire cesser la répression du régime syrien. Finalement, l'APF a refusé, lors de la Session de Bruxelles en juillet 2012, de reconnaître les élections législatives tenues le 7 mai 2012.

Les parlementaires réunis à Rabat (Maroc) les 10 et 11 avril dernier dans le cadre de la Commission politique de l'APF ont dénoncé l'internationalisation potentielle du conflit syrien et ont réclamé la démission de M. Bachar al-Assad afin que débute une véritable transition politique et démocratique.

5. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

SECTION SUSPENDUE DEPUIS MARS 2013

Le 25 mars 2013, l'APF a, par voie de communiqué, condamné fermement le renversement du pouvoir par les rebelles de la Séléka par un coup d'État en République centrafricaine.

Conformément à l'article 5.6 de son règlement, l'APF a constaté dans ce communiqué la suspension de la section centrafricaine jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui régissent son organisation.

- **Prise des armes par les rebelles**

La situation politique en République centrafricaine s'est rapidement dégradée à la fin de l'année 2012 alors qu'une alliance politico-militaire, Séléka, composée de trois rébellions centrafricaines et menée par l'ancien leader de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR), M. Michel Djotodia, s'est emparée de plusieurs villes au nord et au centre du pays.

Les rebelles ont pris les armes pour réclamer le respect des accords de paix signés entre 2007 et 2011 entre le gouvernement et les rébellions centrafricaines. Les accords prévoyaient notamment le désarmement et la réinsertion des combattants ainsi que le paiement de leur solde. Les rebelles demandaient également le départ du Président, M. François Bozizé.

La communauté internationale a unanimement condamné les agissements des rebelles et a appelé à un dialogue constructif sans délai. À l'initiative de la France, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a adopté une déclaration soutenant des négociations entre le gouvernement centrafricain, les rebelles et la classe politique.

Ces négociations ont lieu à Libreville (Gabon) sous la médiation de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et ont été dirigées par le Président congolais, M. Denis Sassou Nguesso.

Le 11 janvier 2013, un accord de sortie de crise a été signé par les différents protagonistes. Cet accord prévoyait un cessez-le-feu entre le gouvernement et la coalition Séléka, le maintien du Président M. François Bozizé au pouvoir jusqu'à la fin de son

mandat en 2016 et la formation d'un gouvernement de transition d'union nationale. L'accord de Libreville prévoyait également que le président Bozizé ne puisse révoquer le nouveau premier ministre. En contrepartie, la Séléka devait se retirer des zones occupées.

Conformément aux accords de Libreville, M. Nicolas Tiangaye, issu de l'opposition, a été nommé premier ministre le 17 janvier en remplacement de M. Faustin Archange Touadera, démis de ses fonctions par M. Bozizé. Le gouvernement d'union nationale devait notamment chargé de poursuivre le processus Démobilisation, désarmement, réinsertion (DDR) et, surtout, d'organiser les élections législatives anticipées dans une période de douze mois après la dissolution de l'Assemblée nationale.

Le 3 février 2013, M. Bozizé nommait le nouveau gouvernement d'union nationale au sein duquel la Séléka obtenait plusieurs postes clés, dont le ministère de la Défense. Après une période d'incertitude, la coalition Séléka a finalement décidé de participer à ce gouvernement. Le 11 février dernier, M. Bozizé a mis fin aux fonctions du président de la Cour constitutionnelle ainsi qu'à d'autres responsables d'institutions républicaines dont les mandats avaient expiré. Le gouvernement d'union nationale a tenu son premier conseil des ministres le 15 février dernier. Cependant, la coalition Séléka a annoncé le 1^{er} mars 2013 son retrait du nouveau gouvernement.

L'opération de cantonnement des ex-combattants de la Séléka qui devait avoir lieu le 24 février dernier a été reportée faute de moyens logistiques. Le 28 février, la Séléka, reprenant son offensive, prenait la ville de Sido, au nord du pays. Le 11 mars, une attaque de la Séléka a été menée sur la ville de Bangassou. Le lendemain, la coalition a débuté une progression vers l'est en prenant la ville de Rafai et en se dirigeant vers celle de Zemio. À ce moment, le ministère de la Défense a accusé la Séléka de poursuivre son occupation.

- **Coup d'État du 24 mars 2013**

Le 18 mars 2013, la coalition Séléka, jugeant le non-respect des accords de Libreville, a adressé un ultimatum de 72 heures au président Bozizé pour que ce dernier réponde aux exigences citées dans ce document. Deux jours plus tard, le président Bozizé a pris deux décrets permettant de libérer les prisonniers de guerre mentionnés dans les accords de Libreville et de lever le couvre-feu à Bangui, deux revendications de la Séléka. Malgré ces décrets, la Séléka a annoncé le même jour, soit le 20 mars 2013, reprendre les armes.

Le 22 mars 2013, la rébellion a pris la ville de Damara, considérée comme étant le dernier verrou menant à Bangui. L'entrée des rebelles dans Bangui a été annoncée le 23 mars 2013. La Séléka a demandé aux Forces armées centrafricaines de ne pas combattre et au Président Bozizé de quitter le pouvoir.

Le chef de la rébellion, M. Michel Djotodia, s'est posé en tant que successeur à M. Bozizé. M. Djotodia a annoncé le 26 mars qu'il suspendait la Constitution du 27 novembre 2004 et que l'Assemblée nationale et le gouvernement centrafricain étaient tous deux dissous. Il a précisé qu'il légifèrera par ordonnances pendant une période de transition de trois ans. Le premier ministre, M. Nicolas Tiangaye, a été reconduit à ce poste. M. Djotodia affirme vouloir respecter l'esprit des accords de Libreville pendant la période de transition. Le 31 mars 2013, M. Tiangaye a nommé un gouvernement d'union nationale qui est composé de 34 membres issus de la rébellion, d'anciens opposants et de la société civile.

Réunis à N'Djamena (Tchad), les chefs d'État d'Afrique centrale ont demandé le retrait des troupes sud-africaines en Centrafrique ainsi que l'élection d'un président de transition pour une période de moins de 18 mois, jugeant impossible de reconnaître le président autoproclamé M. Djotodia. Ce dernier a approuvé la mise en place de ce processus de

transition démocratique. Dans ce cadre, un Conseil supérieur de transition (CST) devra élire un président de la République pour diriger le pays durant les 18 mois que durera la transition. Le CST sera également chargé de rédiger une nouvelle Constitution et d'assumer les prérogatives législatives ordinairement dévolues à un organe législatif. Le 13 avril dernier, le CST a élu M. Michel Djotodia au poste de président de la République. Quelques jours plus tard, soit le 16 avril 2013, le CST a élu à sa tête M. Alexandre-Ferdinand Nguendet. Le bureau du CST est composé de cinq membres.

Le 13 mai 2013, le CST s'est élargi de trente membres, passant ainsi à un total de 135 membres. Ces nouveaux sièges ont été répartis entre les différents partis politiques, les groupes politicomilitaires qui n'ont pas encore déposé les armes, la société civile et les médias. Certains dignitaires du régime de M. Bozizé ont également été nommés au CST.

Les consultations en vue de former un nouveau gouvernement ont débuté au début du mois de juin dernier. Ces consultations ont abouti à l'annonce, le 13 juin 2013, de la formation d'un gouvernement d'union nationale. Ce gouvernement est composé de 34 membres et comprend 9 ministres issus de la Séléka, 7 issus de l'ancienne opposition et 2 anciens proches de M. Bozizé. Les 16 autres membres sont issus de la société civile. Le Président, M. Djotodia, sera également ministre de la Défense. Le premier ministre sortant a été reconduit dans ses fonctions.

- **Situation sécuritaire précaire**

À Bangui, la situation sécuritaire et économique reste tendue et certaines informations font état de heurts entre civils et éléments de l'ex-rébellion Séléka. Dans l'arrière-pays centrafricain, des scènes de violence et de pillages sont régulièrement rapportées. La Séléka mène une offensive depuis plusieurs jours contre le groupe rebelle dissident du Front démocratique du peuple centrafricain d'Abdoulaye Miskine dans le nord-ouest, à la frontière camerounaise. Des attaques de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), une rébellion ougandaise, ont également été enregistrées au centre du pays au cours du mois de juin 2013.

Au début du mois de mai, le chef d'état-major des armées de Centrafrique a appelé les éléments de l'ancienne armée régulière qui ont fui depuis la prise du pouvoir par la Séléka à regagner le pays. De plus, le cantonnement des rebelles du Séléka a débuté à la mi-mai. Ce déploiement avait été promis par M. Djotodia afin de contribuer à la sécurisation de Bangui et des provinces.

- **Mobilisation de la communauté internationale et déploiement d'une force internationale de maintien de la paix**

En plus de fermement condamner ce coup d'État, la communauté internationale s'est dite préoccupée de la dégradation de la situation humanitaire et des informations faisant état de violations des droits de l'Homme sur le territoire centrafricain. Selon le bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, plus de 35 000 Centrafricains se sont réfugiés dans le nord de la République démocratique du Congo depuis le début de la crise en Centrafrique.

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a réagi rapidement en suspendant la République centrafricaine dès le 25 mars dernier suite au coup d'État. Le Conseil a également imposé des sanctions à sept responsables de la rébellion Séléka.

Un deuxième sommet des chefs d'État d'Afrique centrale a eu lieu à N'Djamena (Tchad) le 18 avril dernier. Dans ce cadre, les dirigeants ont décidé de porter à 2 000 hommes, contre

700 actuellement, les forces de la CEEAC chargées de mettre fin aux violences et aux pillages qui ont lieu dans la capitale centrafricaine depuis le 24 mars dernier. M. Tiangaye a d'ailleurs demandé l'aide de la France et de la Force multinationale d'Afrique centrale (FOMAC) pour enrayer ces violences meurtrières.

Le Congo a par ailleurs décidé de déployer 200 militaires supplémentaires afin de participer aux opérations de pacification et de maintien de la paix. Cette unité de police constituée (UPC) aura différents mandats, notamment ceux de sécuriser Bangui, de former les forces de défense et de sécurité, de sécuriser les convois humanitaires et de sécuriser les futures élections. Ces hommes intégreront la FOMAC.

Les États d'Afrique centrale ont tenu à Brazzaville (Congo) au début du mois de mai un Sommet extraordinaire visant à trouver des solutions à l'instabilité qui prévaut en République centrafricaine depuis la prise du pouvoir par M. Djotodia. La question de l'accompagnement financier de la Centrafrique, qui fait face à des défis économiques importants, a notamment été abordée. Dans le document final de ce Sommet, document intitulé l'Appel de Brazzaville, les États ont proposé la création d'un fonds spécial pour la Centrafrique. Ce fonds permettrait le financement de la préparation et du déroulement des prochaines élections. La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a apporté son soutien à la transition démocratique en cours en Centrafrique et a appelé la communauté internationale à en faire de même.

La Centrafrique a lancé un mandat d'arrêt international contre M. Bozizé le 29 mai dernier. Des crimes relevant du statut de la Cour pénale internationale (CPI) figureraient parmi les chefs d'accusation.

- **Actions de la Francophonie**

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) continue de s'engager activement en République centrafricaine. Au mois d'août 2012, une mission de l'OIF a remis à M. François Bozizé un document contenant la « Contribution au renforcement du système électoral en République centrafricaine » élaboré par les experts de l'OIF.

Au début du mois de septembre, une délégation de l'OIF s'est rendue en République centrafricaine pour une mission d'information et d'expertise technique afin de préparer la mise en place du futur organe de gestion des élections (OGE). Une délégation de l'OIF s'est également rendue à Libreville afin de suivre les négociations et prendre part aux discussions relatives à la République centrafricaine.

S.E.M. Abdou Diouf a dépêché à Bangui une mission d'information et de contacts du 29 mars au 1^{er} avril 2013, à la suite laquelle s'est tenue une session extraordinaire du Conseil permanent de la Francophonie sur la situation en Centrafrique. Au cours de cette session, l'OIF a prononcé la suspension de la Centrafrique des instances de la Francophonie.

Une délégation de l'OIF, conduite par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Louis Michel, a participé à la réunion inaugurale du Groupe international de Contact (GIC-RCA) qui s'est tenue du 2 au 4 mai 2013 à Brazzaville (Congo). S.E.M. Abdou Diouf a également décidé de dépêcher, à la demande de M. Tiangaye, une mission d'expertise juridique et constitutionnelle à Bangui. L'OIF a également mobilisé, à la demande de l'Union africaine (UA), un expert pour prendre part à une mission conjointe. Cette mission a établi l'importance d'une présence militaire renforcée en Centrafrique, s'appuyant sur les forces de la CEEAC, afin de restaurer la sécurité dans le pays.

Réuni à Paris les 7 et 8 février 2013, le Bureau de l'APF a condamné les violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme qui menacent la population ainsi que la paix en République centrafricaine.

L'APF a condamné fermement le renversement du pouvoir par les rebelles de la Séléka. Elle a également constaté, par voix de communiqué, la suspension de la section centrafricaine conformément à l'article 5.6 de son règlement.

Les parlementaires réunis à Rabat (Maroc) dans le cadre de la Commission politique de l'APF ont condamné fermement et sans réserve le renversement du pouvoir par les rebelles de la Séléka en plus de demander à toutes les parties l'acheminement de l'aide humanitaire. La Commission politique a appelé les Centrafricains et les autorités de fait à tout mettre en œuvre afin que la démocratie soit préservée et l'ordre constitutionnel rétabli. Finalement, les parlementaires ont tenu à encourager l'OIF à poursuivre ses efforts en faveur d'une sortie de crise négociée en Centrafrique.

B. SECTIONS SOUS OBSERVATION

6. CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire, qui a subi pendant onze ans les conséquences d'une crise politico-militaire déclenchée en 1999, aggravée par une rébellion armée en septembre 2002, puis une crise postélectorale en 2010-2011, entame actuellement son processus de reconstruction et de réconciliation.

- **La marche vers la réconciliation nationale**

La crise postélectorale de 2010-2011 a accentué la division en Côte d'Ivoire et le président M. Alassane Ouattara, pour asseoir une paix durable, a souhaité instaurer un climat qui permette la réconciliation nationale.

Dans cette optique, la Commission dialogue, vérité et réconciliation (CDVR) a été mise en place le 28 septembre 2012. Présidée par l'ex-premier ministre M. Charles Konan Banny, elle comporte 11 membres issus des différentes composantes de la société ivoirienne, de milieux traditionnels, religieux, mais aussi des différentes zones géographiques du pays. La Commission a un mandat de deux ans pour ouvrir un dialogue civil et politique en Côte d'Ivoire. De plus, un programme national destiné à panser les plaies de la crise politico-militaire et à ramener la cohésion sociale en Côte d'Ivoire a été lancé le 10 mai dernier.

Plusieurs arrestations d'hommes politiques liés aux répressions commises sous l'ancien régime ont eu lieu depuis juillet dernier. Le 21 août 2012, M. Alphonse Douati, secrétaire général adjoint du FPI, a été inculpé d'atteinte à la sécurité de l'État. Plus tard au mois d'août, M. Laurent Akoun, secrétaire général du FPI, a été condamné à six mois de prison pour troubles à l'ordre public.

En janvier 2013, M. Charles Blé Goudé, ex-chef des « jeunes patriotes » pro-Gbagbo, a été arrêté au Ghana puis transféré en Côte d'Ivoire et est présentement détenu par la police. M. Charles Blé Goudé est régulièrement cité comme une cible possible de la Cour pénale internationale (CPI), où il pourrait rejoindre M. Laurent Gbagbo qui est détenu à La Haye depuis fin 2011 en attente de son procès pour crimes contre l'humanité.

L'audience de confirmation des charges contre M. Gbagbo a eu lieu du 19 au 28 février 2013. Elle avait pour but de permettre aux juges de déterminer si les éléments de preuve rassemblés par l'accusation sont suffisamment solides pour permettre la tenue d'un procès contre M. Gbagbo. La Cour pénale internationale (CPI) a déclaré, suite à cette audience, avoir besoin d'éléments de preuves supplémentaires de la part du procureur avant de décider d'un éventuel procès contre M. Gbagbo.

- **Actualité politique nationale**

Le chef de l'État a dissout le gouvernement le 14 novembre 2012. Le 21 novembre 2012, M. Daniel Kablan Duncan a été nommé premier ministre de la Côte d'Ivoire. Le cabinet actuel compte une équipe plus restreinte de 28 ministres. Le nouveau gouvernement a comme mission d'accroître les efforts pour relever le pays.

Par ailleurs, l'ONU a annoncé le 20 février dernier avoir validé les résultats des élections législatives qui se sont tenues le 3 février 2013 dans des circonscriptions de Bonon et Facobly où le scrutin du 11 décembre 2011 avait été annulé par le Conseil constitutionnel en raison d'irrégularités et dans d'autres en raison du décès des députés élus. L'ONU a également recommandé que la commission électorale soit actualisée afin d'être mieux adaptée au nouveau contexte de consolidation de la paix et de normalisation institutionnelle.

Le 10 avril dernier, le Parlement ivoirien a voté une loi autorisant le président Ouattara à gouverner par ordonnances, notamment sur les questions liées à son programme économique et social pour l'année 2013.

Des élections régionales et municipales, initialement prévues le 24 février 2013, se sont tenues le 21 avril 2013. Ces dernières ont enregistré des taux de participation de 44 % et de 36,44 % respectivement. Les résultats publiés par la Commission électorale indépendante (CÉI) placent en tête des élections régionales le RDR, le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) et les indépendants. Aux élections municipales, le rassemblement des républicains, parti du président Ouattara, a obtenu 33,51 % des mairies tandis que le parti démocratique de Côte d'Ivoire, parti de M. Henri Konan Bédié, en a obtenu 25,26 %. Les candidats indépendants ont obtenu un total de 37,11 % des mairies.

Notons que ces scrutins ont été marqués par un regain de tension au pays. En effet, quelques incidents et dérapages verbaux ont été enregistrés dans les jours précédant les élections. Des incidents ont également éclaté à Abidjan et Yamoussoukro au lendemain du scrutin, faisant plusieurs blessés.

- **Situation sécuritaire**

Des cas de violence, notamment envers les forces de l'ordre et l'armée, ont été recensés ces derniers mois en province, notamment à la frontière avec le Libéria, mais également dans certains quartiers d'Abidjan. Ces attaques, qui ont entraîné un regain de tension, mettent en évidence les problèmes liés à la circulation incontrôlée d'armes à travers le pays. Dans le but de normaliser la situation, un Conseil national de sécurité a été créé par les autorités ivoiriennes le 8 août dernier.

Les soldats guinéens qui occupaient depuis fin janvier une localité de l'Ouest ivoirien se sont retirés le 23 février dernier. Pour mémoire, un litige frontalier remontant à l'époque des indépendances oppose la Côte d'Ivoire et la Guinée. Le 20 février 2013, les deux États avaient appelé à un règlement pacifique de ce différend territorial.

- **Actions de l'APF**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a décidé, lors de la Session de Bruxelles (Belgique) en juillet dernier, de lever la suspension de la section ivoirienne ainsi que sa mise sous observation pour une période initiale de deux ans.

En plus d'encourager le gouvernement ivoirien à poursuivre la reconstruction des forces de sécurité et à faire la lumière sur les violations présumées des droits de l'Homme survenues lors de la crise postélectorale, l'APF a souligné lors de cette même Session sa disponibilité à accompagner le Parlement ivoirien dans la reprise de ses activités.

Conformément à cette proposition, l'APF s'est engagé dans différents projets du plan d'appui à l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire mis en œuvre par l'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF). Ce programme d'appui s'oriente autour de trois axes : renforcement des capacités des parlementaires, renforcements de capacités de l'administration parlementaire et appui général institutionnel. La réintégration de la section ivoirienne s'est ainsi rapidement suivie d'un réel engagement envers l'APF.

7. NIGER

- **Situation sécuritaire**

La crise au nord du Mali qui a commencé en janvier 2012 et la crise humanitaire qui s'en est suivie dans le Sahel exercent une pression sur le Niger. En novembre 2012, environ 62 000 réfugiés se trouvaient au Niger, selon des estimations de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Les affrontements violents au nord du Nigéria ont également forcé plus de 6 000 personnes à trouver refuge au Niger. De plus, selon l'ONU, près de 800 000 seraient actuellement en situation d'insécurité alimentaire au Niger. Le président nigérien, M. Mahamadou Issoufou, a proposé un gouvernement d'union nationale afin de faire face aux défis sécuritaires dans la région. Cette idée de rassemblement n'a toutefois pas eu l'agrément de l'opposition.

Les récentes attaques terroristes affectent également la situation sécuritaire du pays. Un double attentat-suicide, qui a fait une vingtaine de morts, a eu lieu le 23 mai dernier dans les localités d'Arlit et d'Agadez. Ces attentats, menés contre le groupe nucléaire français Areva et l'armée nigérienne, ont été revendiqués par le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique (MUJAO) et supervisés par Mokhtar Belmokhtar, un jihadiste algérien.

- **Perspectives économiques prometteuses**

Un scénario favorable de croissance de l'économie nigérienne se dessine pour 2012, porté notamment par la mise en route du nouveau complexe pétrolier d'Agadem et Zinder et de la mine d'uranium d'Azelik. Cependant, l'exploitation de la mine d'Imouraren, initialement prévue en 2012 puis repoussée à 2014, débiterait maintenant en 2015. Le Niger devrait voir son produit intérieur brut progresser de 11,3 % en 2012 et de 6,2 % en 2013, selon le Fonds monétaire international (FMI).

Toutefois, ce pays désertique reste menacé régulièrement par la sécheresse qui rend les famines cycliques. Le gouvernement nigérien a approuvé en août dernier un plan de développement économique et social en vue de « bâtir la résilience de ses populations » pour la période 2012-2015. Il fixe notamment comme priorités le renforcement des institutions publiques, la sécurité nationale, la sécurité alimentaire, la création d'une économie compétitive et la promotion du développement social à travers l'éducation et la santé. La mise en œuvre de ce plan nécessite le concours financier important des partenaires et bailleurs de fonds. À cet effet, la Banque mondiale a accordé un prêt de 150 millions d'euros au Niger pour l'aider à construire son premier barrage hydro-électrique, destiné à irriguer des terres pour lutter contre les crises alimentaires à répétition.

Conformément aux dispositions règlementaires de l'APF qui prévoit une possible levée de la mise sous observation après deux ans, nous pourrions nous prononcer à l'occasion de la Session d'Abidjan sur l'éventualité de lever la mise sous observation de la section nigérienne.

C. AUTRES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

8. ÉGYPTE

- **Décret présidentiel et adoption de la constitution**

Le décret du 22 novembre 2012 par lequel le Président, M. Mohammed Morsi, s'est octroyé des pouvoirs exceptionnels plaçant ses décisions au-dessus de tout recours en justice de même que l'adoption du projet de Constitution a suscité une grave crise politique et des violences en Égypte à la fin de l'année 2012.

Le 30 novembre 2012, le projet de Constitution a été adopté par la commission constituante boycottée par l'opposition. L'opposition a estimé que cette version du texte fondamental ouvrait la voie à une islamisation accrue de la législation et fournissait peu de garanties en matière de protection des droits des femmes, de la liberté d'expression et de liberté de culte.

Afin de manifester leur mécontentement et leur opposition au projet de Constitution et au décret présidentiel du 22 novembre, plusieurs manifestations ont eu lieu à partir du 5 décembre 2012 notamment au Caire, à Alexandrie et à Héliopolis.

Face à l'importance de cette contestation populaire, le président Morsi a annulé, le 8 décembre 2012, le décret renforçant ses pouvoirs, mais a maintenu le référendum sur le projet de Constitution.

Le nouveau projet de Constitution a été adopté lors du référendum des 15 et 22 décembre 2012, par près de 64 % des votants et avec un taux de participation de 32,9 %. Désormais entrée en vigueur, la nouvelle Constitution confie le pouvoir législatif au Sénat, dans l'attente de nouvelles élections législatives prévues dans un délai de deux mois suite à l'adoption de la Constitution.

Dans un jugement rendu le 3 mars 2013, la Haute cour constitutionnelle a rejeté des plaintes déposées contre la commission constituante ayant rédigé la nouvelle Constitution. Le 2 juin 2013, la justice égyptienne a invalidé le Sénat ainsi que la commission qui a rédigé la Constitution, mais le président de la Cour a affirmé que le Sénat resterait en place jusqu'aux prochaines élections. À la suite de cette décision, la présidence a annoncé que le Sénat continuerait de légiférer d'ici aux prochaines élections législatives et que la loi fondamentale était intouchable. La Haute cour constitutionnelle avait plus tôt jugé anticonstitutionnelle la loi ayant régi l'élection du Sénat ainsi que les critères de sélection des membres de la commission constituante.

- **Remaniement**

Par ailleurs, le président Morsi a procédé à un remaniement de son gouvernement le 6 janvier 2013 en vue de répondre aux défis économiques auxquels fait face le pays. Le ministre de la Justice, M. Ahmed Mekki, a annoncé le 21 avril 2013 sa démission. Il est resté en poste jusqu'au remaniement ministériel du 7 mai dernier au cours duquel 9 nouveaux ministres ont été nommés. Un conseiller du président Morsi a également annoncé sa démission deux jours après l'annonce de M. Mekki. Le Président Morsi a annoncé un nouveau remaniement ministériel le 17 juin dernier. 17 des 27 gouverneurs du pays ont été remplacés, dont plusieurs nominations controversées de gouverneurs islamistes. Le ministre du Tourisme a annoncé sa démission après la nomination d'un gouverneur

fondamentaliste salafiste. Il s'est cependant rétracté suite à l'annonce de ce gouverneur de renoncer à son poste.

- **Élections législatives reportées**

Les prochaines élections législatives égyptiennes, qui devaient être organisées à partir du 22 avril 2013, ont été reportées. M. Morsi a annoncé le 27 mars 2013 qu'il s'attendait à ce que les élections aient lieu au cours du mois d'octobre 2013 et que le nouveau Parlement serait en mesure de siéger d'ici la fin de l'année 2013. La chambre haute du Parlement, qui exerce temporairement le pouvoir législatif, a approuvé une loi électorale qui doit maintenant être ratifiée. Un tribunal administratif a ordonné l'annulation des élections prévues en avril.

La date prévue initialement pour tenir le scrutin législatif était vivement critiquée. D'une part, de la part de la communauté copte d'Égypte qui estimait que le président Morsi cherchait à les écarter et à les marginaliser en vue des prochaines élections législatives.

D'autre part, le 23 février dernier, l'opposant M. Mohamed El-Baradei a appelé à un boycottage des élections législatives, avertissant que des élections, initialement prévues en avril, pourraient provoquer le chaos en Égypte. Le Front du salut national (FSN), principale coalition de l'opposition, a également annoncé le 26 février dernier qu'elle boycotterait les élections législatives estimant que les conditions de transparence n'étaient pas réunies. Cependant, M. Abdel Moneim Abdoul Foutouh, ancien candidat à l'élection présidentielle, a annoncé la participation de son parti, le Parti de l'Égypte Forte, aux prochaines élections législatives.

- **Tensions en marge du deuxième anniversaire de la révolte de 2011**

Des violences meurtrières entre des manifestants hostiles au pouvoir islamiste et les forces de l'ordre ont fait plus d'une cinquantaine de morts et des centaines de blessés en cinq jours à la fin janvier 2013. Ces violences s'inscrivent dans la foulée des manifestations liées au deuxième anniversaire du début de la révolte contre le pouvoir de l'ex-président égyptien, M. Moubarack. Ces violences sont également liées au mécontentement face à l'actuel président M. Morsi et à la situation économique qui se dégrade.

Des affrontements violents ont éclaté à Port-Saïd (Égypte) le 25 janvier 2013 à la suite de la condamnation à mort de 21 partisans du Club de football local Al-Masry pour leur implication dans des violences après un match contre l'équipe du Caire Al-Ahly. Ces violences avaient fait 74 morts en février 2012. Depuis, plus de quarante personnes ont été tuées dans des affrontements entre habitants de Port-Saïd et policiers.

Le 9 mars 2013, un tribunal du Caire a prononcé des peines d'emprisonnement contre d'autres personnes jugées pour la tragédie du football de Port-Saïd et a confirmé les peines capitales prononcées en janvier contre d'autres accusés. Les manifestations violentes avaient repris le 3 mars 2013 après l'annonce du transfert hors de la ville de certains accusés, dont des policiers.

À Ismaïliya et à Suez, plusieurs bâtiments officiels ont été attaqués depuis fin janvier par des protestataires manifestant contre le pouvoir. Des manifestations se sont également déroulées au Caire (Égypte) où des accrochages ont eu lieu entre des groupes de jeunes et les forces de l'ordre. Depuis le deuxième anniversaire de la révolte de 2011, des affrontements entre forces de l'ordre et manifestants ont régulièrement lieu au Caire lors des manifestations.

Le 27 janvier 2013, M. Morsi a décrété l'état d'urgence pour une durée de 30 jours dans trois provinces affectées par les affrontements et les émeutes soit Port-Saïd, Suez et Ismaïliya. Le Sénat égyptien a ratifié le 28 janvier 2013 un projet de loi autorisant les autorités à déployer l'armée dans les rues à la demande du Conseil de défense nationale, afin de participer avec la police aux opérations de maintien de l'ordre. Le 13 février 2013, le gouvernement égyptien a approuvé un projet de loi visant à réguler l'organisation des manifestations. Cette loi, qui a pour objectif d'assurer la nature pacifique des manifestations et de protéger le droit à manifester, doit être votée par le Sénat

Des centaines de policiers égyptiens ont entamé le 7 mars dernier une grève afin de réclamer la démission du ministre de l'Intérieur. Ils l'accusent d'instrumentaliser les forces de l'ordre à des fins politiques. Certains auraient même fermé des commissariats. Les grévistes réclament une loi qui fixe leurs prérogatives et leurs obligations, ainsi que des armes pour leur permettre de faire face aux manifestations qui secouent régulièrement le pays.

Au début avril, l'Égypte a connu une vague d'affrontements confessionnels au cours desquels sept personnes ont trouvé la mort et plusieurs autres ont été blessées. Des affrontements entre des partisans et opposants de M. Morsi ont également eu lieu le 19 avril dernier, faisant plus de 80 blessés. À la fin du mois de juin, des violences confessionnelles ont fait 4 morts près du Caire.

- **Procès de M. Hosni Moubarak**

La justice égyptienne a décidé le 13 janvier 2013 de la tenue d'un nouveau procès pour l'ex-président M. Hosni Moubarak. Le procès de M. Moubarak a débuté le 11 mai 2013, après sa condamnation à vie pour la répression de la révolte de 2011. Le procès se tient devant la Cour pénale du nord du Caire. À ce jour, M. Moubarak reste toujours incarcéré.

9. HAÏTI

- **Élections en 2013**

Le président haïtien, M. Michel Martelly, a annoncé le 14 janvier devant le Parlement réuni en Assemblée nationale la tenue d'élections législatives partielles et de scrutins locaux au cours de l'année 2013. Ces élections qui concernent 10 sièges au Sénat (sur 30) devaient être organisées en 2012, mais elles ont été retardées en raison de désaccord entre les différentes forces politiques sur la formation de l'institution chargée d'organiser ces élections.

- **Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti**

Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a prorogé jusqu'au 15 octobre 2013 le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) par la résolution 2070 (2012), adoptée à l'unanimité de ses 15 membres. Le Conseil de sécurité a décidé de ramener l'effectif de la MINUSTAH à 6 270 soldats à l'issue du retrait d'un nombre équilibré de militaires de l'infanterie et du génie et à 2 601 policiers.

- **Reconstruction**

Trois ans après le séisme du 12 janvier 2010, 360 000 personnes résident toujours dans des camps. 21 % de ces personnes déplacées sont actuellement menacées d'expulsion, et cela malgré le projet gouvernemental 16/6 visant le transfert des sans-abris.

Le gouvernement a également lancé les travaux de construction de trois ministères qu'il qualifie de prioritaires : le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, le Ministère des Affaires étrangères et des Cultes et le Ministère du Commerce et de l'Industrie. Les autorités haïtiennes ont également annoncé le lancement officiel des travaux de reconstruction du palais présidentiel de Port-au-Prince.

Quant au Parlement, installé dans des bâtiments temporaires depuis 2010, le coût de sa construction est estimé à 34 millions de dollars américains. La pose de la première pierre eut lieu le 27 décembre 2012 et la fin des travaux est prévue pour janvier 2015.

10. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

- **Violences au Nord Kivu**

L'est de la République démocratique du Congo (RDC) est une région instable en raison de la présence de nombreux groupes armés, telles les forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les rébellions ougandaise de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et burundaise des Forces nationales de libération (FNL). Après une relative accalmie, la province du Nord-Kivu s'est à nouveau embrasée en 2012.

Après l'annonce du président M. Joseph Kabila en avril 2012 de sa volonté d'arrêter le général M. Bosco Ntaganda, chef du principal groupe intégré à la suite des accords du 23 mars 2009, plusieurs militaires associés à l'ancien Congrès national pour la Défense du Peuple (CNDP) ont déserté et rejoint le Mouvement du 23 mars (M23), un groupe armé rebelle. Suite à de nombreux affrontements armés contre les troupes gouvernementales, le M23 a pris le contrôle d'une vaste région du Nord-Kivu au cours de derniers mois.

Après de nombreuses tractations, un accord-cadre régional sur la paix dans l'est de la RDC a été signé le 24 février 2013 à Addis Abeba (Éthiopie) par onze chefs d'État de la région des Grands Lacs, sous l'égide du secrétaire général des Nations Unies M. Ban Ki-moon. Cet accord-cadre a pour objet de remédier aux causes profondes des violences récurrentes. L'accord interdit aux pays extérieurs de soutenir les mouvements rebelles et encourage une série de réformes en vue de l'instauration d'un État de droit dans l'est de la RDC. Le coordonnateur du mécanisme de suivi de cet accord a été nommé le 24 mai 2013. Il s'agit de M. François Muamba Tshishimbi. Ce mécanisme doit gérer la mise en œuvre des réformes internes auxquelles Kinshasa s'est engagé, notamment la refonte des services de sécurité. Suite à la signature de l'accord, le gouvernement congolais a invité le M23 à mettre fin à son existence.

La reddition-surprise du général Bosco Ntaganda et son transfert et sa comparution à la Cour pénale internationale le 26 mars 2013 pourraient toutefois changer la donne dans la région. Pour mémoire, le général Ntaganda est accusé de crimes contre l'humanité. Il a été intégré dans l'armée par la RDC après un accord de paix signé en 2009 entre Kinshasa et la rébellion du CNDP, dont il était chef d'État-major.

Malgré ces progrès notoires en faveur de la paix et de la sécurité nous notons une recrudescence des affrontements armés dans le Rutshuru, au nord-est de la RDC. Ces tensions opposent des partisans du général Sultani Makenga, chef militaire du M23, à ceux de M. Jean-Marie Runiga, ancien chef politique du M23 destitué le 27 février 2013. Le 2

mai 2013, le M23 a procédé à de nouvelles nominations pour les territoires de Nyiragongo et de Rutshuru.

En outre, les villes de Rutshuru et de Kiwandja, après avoir été prises par les Forces armées, sont retombées sous le contrôle du M23 au début du mois de mars. L'armée congolaise a cependant repris le contrôle de Kitchanga, après d'intenses combats contre l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS). Toutefois, des combats ont toujours lieu dans cette localité. À la mi-mai, des affrontements mortels ont eu lieu entre l'armée et un groupe de miliciens Maï Maï à Béni et entre l'armée et des rebelles du M23 à Goma. Ces affrontements sont survenus tout juste avant l'arrivée du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans la région.

Le 2 mai dernier, la rébellion du M23 a déclaré qu'elle suspendait sa participation au dialogue de sortie de crise engagé avec le gouvernement congolais en décembre 2012 et qu'elle ne reprendrait le dialogue que si le gouvernement signait avec elle un accord de cessez-le-feu. Le président de la rébellion, M. Bisimwa, affirme que les Forces armées de la RDC (FARDC) et les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) avanceraient vers Goma et Kanyarucinya. Le 6 juin dernier, la rébellion a cependant annoncé qu'elle enverrait une délégation à Kampala (Ouganda) afin de reprendre les pourparlers de paix.

Les chefs des États de la région des Grands Lacs se sont réunis de nouveau à Addis Abeba (Éthiopie) le 26 mai dernier afin de mettre en œuvre l'accord de paix pour la RDC. Le Président de la RDC a ainsi pu discuter avec ses homologues du Rwanda et de l'Ouganda de leur présumée implication dans le conflit congolais.

Les conséquences du conflit au Nord-Kivu sur les populations civiles sont nombreuses. Torture, meurtres, viols, extorsions se multiplient à l'encontre de ces dernières et les villages de la région sont régulièrement pillés. Actuellement, plus de 1,7 million de personnes sont déplacées à travers le territoire de la RDC, dont quelque 914 000, dans le Nord-Kivu selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). De plus, la plupart des organisations humanitaires ont été contraintes d'interrompre, du moins temporairement, leurs activités à Goma, capitale du Nord-Kivu. Selon l'ONU, la situation sécuritaire et humanitaire au nord du Katanga a pris des proportions alarmantes depuis la fin février. En effet, un peu plus de 500 000 personnes auraient été déplacées dans la région. Près de Goma, plus de 30 000 personnes auraient fui leur camp de déplacés en raison des combats entre l'armée et le M23 selon le HCR.

- **Missions internationales de stabilisation**

La MONUSCO participe depuis l'été 2012 à la protection de la population civile et à la défense de la ville de Goma, capitale du Nord-Kivu, en appui des FARDC. L'ONU envisagerait également d'accroître les effectifs de la MONUSCO et de la redéployer. M. Martin Kobler a été nommé représentant spécial de Nations Unies en RDC et chef de la MONUSCO le 10 juin dernier. Il remplace ainsi M. Roger Meece.

Le 28 mars dernier, le Conseil de sécurité a adopté une résolution qui renforce le mandat de la MONUSCO et qui créerait une force d'intervention chargée de neutraliser les groupes armés dans l'est de la RDC. La brigade d'intervention devrait être déployée d'ici la mi-juillet et devrait compter plus de 3 000 hommes. Le Secrétaire général de l'ONU avait souligné plus tôt en mai l'importance d'accélérer le déploiement de la brigade en raison de la poursuite des combats au Nord-Kivu. Mme Mary Robinson, envoyée spéciale de l'ONU pour la région des Grands Lacs, estime que cette brigade devra avoir un rôle essentiellement dissuasif et préventif. Un général brésilien, M. Carlos Alberto Dos Santos, a été nommé pour diriger cette force.

Les premiers soldats tanzaniens sont arrivés à Goma le 13 mai dernier. Ils doivent mettre en place les structures qui accueilleront les soldats de la future brigade d'intervention. Quelques jours plus tôt, un contingent de 1 280 soldats tanzaniens avait quitté pour la RDC. Outre les troupes tanzaniennes, des troupes du Malawi et d'Afrique du Sud sont attendues en RDC. Une partie des troupes sud-africaines ont été déployées le 21 juin 2013. Au début du mois de juin, un tiers des effectifs étaient arrivés à Goma.

Réunis lors de plusieurs sommets à Kampala (Ouganda), les États de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs (CIRGL) ont décidé de créer, conformément aux recommandations de l'Union africaine et des pays voisins de la RDC, une force internationale neutre afin de surveiller la frontière, un mécanisme conjoint de vérification et un fond d'assistance humanitaire. La Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) a dit être prête à appuyer cette force qui aurait pour but de déloger les rebelles dans l'est de la RDC.

La situation dans l'est de la RDC a fait l'objet d'une réunion extraordinaire de la SADC le 7 février 2013. Au terme de cette réunion, la SADC a annoncé l'envoi d'une force de maintien de la paix autorisée à combattre la rébellion dans l'est de la RDC. Cette force sera composée de 4 000 hommes et aura sa propre structure de commandement ainsi que ses propres règles d'engagement, même si, hiérarchiquement, elle répondra à la MONUSCO.

- **Violences au Sud Kivu**

Des combats opposent depuis plusieurs semaines les Forces armées de RDC et une milice, les Raïa Mutomboki, dans la province du Sud-Kivu, dans l'est de la RDC. Environ 35 000 personnes ont fui ces combats.

Une nouvelle coalition de groupes armés basée à Bukavu et nommée l'Union des Forces révolutionnaires du Congo (UFRC) a annoncé sa formation à la mi-janvier. L'UFRC se définit comme un mouvement politicomilitaire et a pour objectif de renverser le régime du président M. Joseph Kabila en plus de demander des poursuites judiciaires contre M. Kabila. Le chef de l'UFRC, M. Gustave Bagayamukwe Tadjji, a été arrêté dans la localité d'Uvira le 11 février dernier.

Des affrontements violents ont eu lieu à Lubumbashi à la fin du mois de mars. Le 24 mai 2013, des affrontements interethniques ont fait une quarantaine de blessés. Suite à ces événements, les autorités du Sud-Kivu ont annoncé vouloir barrer la route aux « ennemis de la paix ». Des éléments du groupe Maï Maï Bakata-Katanga ont mené une attaque contre le village de Lwela le 13 juin dernier.

- **Travaux de l'Assemblée nationale**

La loi créant la Commission nationale des droits de l'Homme a été promulguée par le Président le 21 mars dernier. Le Président a également promulgué, un mois plus tard, la loi organique modifiant et complétant la loi du 28 juillet 2010 sur l'organisation et la composition de la Commission électorale nationale indépendante (CÉNI). Un nouveau Président de la CÉNI, M. Apollinaire Malu-Malu, a été nommé le 8 juin dernier par l'Assemblée nationale congolaise. 5 autres membres du bureau de la CÉNI ainsi que 7 membres chargés des spécifiques ont également été désignés. La CÉNI a depuis été installée.

Le 15 juin dernier, la plénière de l'Assemblée nationale de République démocratique du Congo, conformément aux dispositions réglementaires du parlement et aux dispositions constitutionnelles, a invalidé le mandat parlementaire de cinq députés de l'opposition en raison de leur absence prolongée et injustifiée du Parlement.

- **Actions de la Francophonie**

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) suit avec attention la situation en RDC. L'organisation contribue à faciliter le dialogue entre le gouvernement congolais et les acteurs de la société civile.

En juillet dernier, l'OIF a participé à la deuxième table ronde nationale entre les autorités publiques congolaises et les défenseurs des droits de l'Homme à Kinshasa (République démocratique du Congo).

Le Bureau de l'APF a adopté une déclaration sur la situation dans l'est de la RDC lors du Bureau de Paris en février 2013 dans laquelle il condamne les violations massives des droits de l'Homme et du droit international humanitaire contre les populations civiles ainsi que tout appui extérieur au M23 et aux autres groupes armés. Le Bureau a exhorté tous les groupes armés à mettre fin à toutes violences et à renoncer à l'usage d'armes.

Lors de la réunion de la Commission politique en avril 2013, les parlementaires ont condamné toute exploitation illicite des ressources naturelles en RDC. Les parlementaires ont aussi insisté sur la nécessité pour la CPI de poursuivre tous les criminels identifiés et ciblés par le rapport des experts de l'ONU dans la région des Grands Lacs. La Commission politique a demandé aux autorités congolaises et à la communauté internationale de se mobiliser dans le but d'offrir des garanties de paix, de sécurité et de stabilité au peuple congolais.

11. TOGO

Le Président togolais M. Faure Gnassingbé a annoncé la tenue des élections législatives, prévues initialement en octobre dernier, pour le 21 juillet 2013. La période de dépôt des candidatures, prévue du 3 au 10 juin 2013, a été prorogée au 16 juin 2013. Au total 91 sièges sont à pourvoir contre 81 dans l'actuel Parlement, à la suite d'un redécoupage électoral. Les élections locales qui devaient se dérouler au même moment n'auront finalement pas lieu.

Les tensions politiques entourant la tenue des prochaines élections législatives togolaises posent certaines incertitudes quant au succès du processus électoral. Des responsables de l'opposition sont toujours incarcérés suite à l'affaire des incendies des grands marchés de Kara et de Lomé les 10 et 12 janvier 2013 respectivement. Pour mémoire, plus d'une quinzaine de personnes ont déjà été interpellées concernant les incendies des deux marchés, notamment des dirigeants du Collectif Sauvons le Togo (CST). Ils sont accusés d'avoir voulu saper le moral des concitoyens et de saboter l'économie du pays. Les marchés de Kara et de Lomé sont le cœur de l'économie togolaise. Les partis d'opposition ont finalement déposé leurs listes de candidats aux élections, après avoir annoncé plus tôt en juin ne pas vouloir présenter de listes ni participer aux élections.

L'opposition a organisé plusieurs manifestations pour réclamer notamment la limitation du nombre de mandats présidentiels, ce qui n'est pas prévu par la constitution, et pour dénoncer les irrégularités dans le processus électoral. L'opposition exige la tenue d'un

dialogue afin de dégager un consensus politique destiné à fixer le cadre des réformes constitutionnelles et institutionnelles en vue de garantir des scrutins libres, fiables et transparents. Pour l'instant, elle boycotte la Commission électorale nationale indépendante (CÉNI) chargée d'organiser et de superviser les prochaines élections législatives et locales.

Suite à une requête des autorités togolaises, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a dépêché une mission d'information et de contact à la fin du mois d'avril dernier.

12. TUNISIE

Deux ans après la révolution, la Tunisie continue son travail de stabilisation malgré les tensions sociales et politiques exacerbées par l'assassinat de l'opposant M. Chokri Belaïd.

- **Élections présidentielles et législatives et nouvelle Constitution**

L'Assemblée nationale constituante (ANC) a adopté mercredi 12 décembre 2012 un projet de loi portant sur la création d'une Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) composée de neuf membres élus qui seront chargés d'organiser les prochaines élections en Tunisie. Cette commission sera par ailleurs composée suivant les proportions de la représentativité des blocs à l'ANC. Les prochains scrutins, présidentiel et législatif, sont fixés pour juin 2013.

La Tunisie est aussi confrontée à un débat sur le contenu de la nouvelle Constitution. Le 14 octobre 2012, le gouvernement de coalition a annoncé un compromis quant au contenu du texte de la future Constitution, mais ces compromis ont été rejetés par plusieurs organisations et partis politiques.

La version préliminaire de la Constitution publiée mi-décembre 2012 fait toujours l'objet d'âpres négociations entre le parti islamiste d'Ennahda, qui dirige le gouvernement, ses alliés et l'opposition. De plus, aucun consensus n'est apparu sur la répartition des pouvoirs dans la future Constitution. Pour le moment, aucun calendrier d'adoption n'a été annoncé. Le 15 avril dernier, le président Marzouki a lancé un dialogue entre le pouvoir et l'opposition qui vise à dégager un consensus sur la manière de résoudre les désaccords retardant l'adoption de la Constitution.

Le 1^{er} juin dernier, la vice-présidente de l'Assemblée nationale constituante, Mme Meherzia Laabidi, a annoncé que le projet de la Constitution tunisienne avait été finalisé. Ce projet, qui devrait encore être modifié en raison de désaccords sur certains points, devra être soumis au président Marzouki et au chef du gouvernement M. Ali Larayedh pour approbation. Le premier débat parlementaire à ce sujet devrait avoir lieu le 1^{er} juillet 2013.

De plus, les pourparlers sur le futur régime politique, principale pierre d'achoppement dans la rédaction de la Constitution, semblent être sortis de l'impasse suite à la renonciation à l'instauration d'un système parlementaire pur. Le parti Ennahda défendait un régime parlementaire alors que ses alliés de centre gauche au pouvoir et l'opposition étaient favorables à un régime donnant de larges prérogatives au président.

L'Assemblée nationale constituante examinera à la fin du mois de juin une motion visant à destituer le Président tunisien M. Moncef Marzouki. Cette motion a été signée par 77

députés en raison de déclarations controversées que le Président Marzouki aurait tenues en mars dernier.

Le 16 juin 2013, le chef d'Ennahda, M. Rached Ghannouchi, a dit souhaiter la tenue d'élections générales entre le 15 novembre et le 15 décembre 2013.

- **Assassinat de M. Chokri Belaïd et démission du premier ministre**

M. Chokri Belaïd, un chef de l'opposition tunisienne, a été tué par balle à Tunis (Tunisie) le 6 février 2013. Après l'annonce de cet assassinat et dans les jours qui suivirent, des manifestations de colère contre le pouvoir islamiste, parfois très violentes, ont été organisées dans plusieurs villes tunisiennes, notamment à Tunis, à Gafsa et à Sidi Bouzid. Le 21 février dernier, deux suspects en lien avec l'assassinat de M. Belaïd ont été arrêtés.

Le jour des obsèques de M. Belaïd, le 8 février 2013, quatre formations de l'opposition tunisienne, le Front populaire, le Parti républicain, Al-Massar et Nidaa Tounes, ont appelé à la grève générale et ont suspendu leur participation à l'ANC en plus d'exiger le départ du ministre de l'Intérieur, M. Ali Larayedh. Ce mouvement de grève a été organisé par l'Union générale tunisienne du travail (UGTT).

Le 6 février 2013, le premier ministre, M. Hamadi Jebali, a annoncé sa volonté de former un gouvernement de compétences nationales sans appartenance politique. Cette initiative, bien reçue par l'opposition laïque et par la société civile, a été dénoncée par certains membres d'Ennahda, parti islamiste au pouvoir. Les divisions au sein du parti politique Ennahda opposent les modérés, dont M. Jebali fait partie, et la frange radicale et son chef, M. Rached Ghannouchi.

Après plus d'une semaine de négociations, M. Jebali a annoncé le 18 février l'échec de son initiative de former un gouvernement apolitique. Dès le lendemain, il a annoncé sa démission au poste de premier ministre et a rappelé l'importance de fixer rapidement les dates des prochaines élections.

Le président Marzouki a approuvé le 22 février 2013 la désignation de M. Ali Larayedh, à ce moment ministre de l'Intérieur, au poste de premier ministre. Les pourparlers concernant la composition du nouveau gouvernement ont débuté le 23 février 2013. Les discussions concernaient principalement l'élargissement de la coalition de trois à cinq partis et la distribution des ministères régaliens. En effet, une large partie de la classe politique réclamait que ces ministères soient confiés à des indépendants, demande qui a été acceptée par les islamistes d'Ennahda le 27 février dernier.

La composition du nouveau gouvernement a finalement été annoncée le 8 mars 2013 par M. Larayedh. Ce cabinet reconduit l'alliance entre le parti islamiste Ennahda et ses deux alliés laïcs, le Congrès pour la république (CPR) du président Marzouki et Ettakatol, faute d'avoir réussi à l'élargir à d'autres forces politiques. Le premier ministre Larayedh a précisé que ce gouvernement devrait prendre fin en 2013 et il a laissé entendre que des élections législatives et présidentielles se tiendraient avant janvier 2014, troisième anniversaire de la révolution. La passation des pouvoirs entre M. Jebali et M. Larayedh a officiellement eu lieu le 14 mars dernier.

Le 1^{er} avril dernier, le CRD, après avoir été confronté à une vague de démissions, a annoncé la nomination de M. Imed Daïmi à la tête du parti. M. Mohamed Abbou, ancien secrétaire général, avait démissionné à la mi-mars. De plus, une motion de censure visant M. Marzouki a été déposée à l'Assemblée nationale constituante en raison de propos controversés qu'il aurait tenus à l'antenne d'Al Jazeera.

- **Tensions économiques et sociales**

Les tensions économiques et sociales à l'origine de la révolution tunisienne sont toujours présentes. Dans les derniers mois, ces tensions se sont exacerbées et on a assisté à de nombreuses manifestations et altercations au sein de la société civile. Certaines de ces manifestations ont dégénéré en violences entre manifestants et policiers, comme dans les villes de Ben Guerdane, de Sidi Bouzid et de Siliana (Tunisie) à la fin novembre début décembre 2012. L'État d'urgence est toujours en vigueur au pays.

Les espoirs de la révolution de janvier 2011 ont laissé place aux frustrations face à une économie peu performante et au chômage toujours très élevé. En plus de ces difficultés économiques, la Tunisie est confrontée à l'émergence de groupuscules islamistes violents. Des combats contre des groupes armés jihadistes ont eu lieu sur le mont Chaambi, un massif montagneux à la frontière algérienne, au début du mois de mai dernier. L'opposition tunisienne accuse le parti au pouvoir de laxisme dans la lutte contre les groupuscules salafistes jihadistes.

Des affrontements ont opposé policiers et militants salafistes dans la région de Tunis en mai dernier à la suite de l'interdiction par le gouvernement de la tenue du congrès du mouvement salafiste jihadiste Ansar Ashariaa, mouvement qualifié de terroriste par le premier ministre tunisien.

- **Actions de la Francophonie**

Le Bureau de l'APF, réuni à Paris en février dernier, a adopté une déclaration sur la situation en Tunisie dans laquelle il condamne avec la plus grande fermeté l'assassinat de M. Chokri Belaïd et demande à ce que les instigateurs et acteurs de cette attaque soient traduits en justice, en plus de dénoncer les violences qui se multiplient en Tunisie. Le Bureau de l'APF a également rappelé l'importance de voir la Tunisie dotée d'une Constitution et la nécessité de tenir des élections libres, fiables et transparentes.

D. VEILLE DE L'ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION

- **ALBANIE**

Des élections législatives ont eu lieu le 23 juin dernier en Albanie. Le scrutin s'est déroulé dans une atmosphère particulièrement tendue, une fusillade dans la ville de Laç ayant fait un mort et un blessé, tous deux des hommes politiques, le jour du scrutin.

- **BULGARIE**

Le nouveau Premier ministre, M. Plamen Orecharski, a été investi le 29 mai 2013. Le pays se trouvait dans une impasse politique depuis les élections du 12 mai 2013. L'ancien Premier ministre, M. Boïko Borissov, avait démissionné le 20 février 2013 déclenchant ainsi des élections législatives.

- **BURKINA FASO**

Des élections législatives et municipales se sont tenues le 2 décembre 2012 au Burkina Faso. Le camp du président burkinabé M. Blaise Compaoré totalise au moins 81 sièges sur les 127 à pourvoir dans la nouvelle Assemblée. Le camp présidentiel a aussi remporté une très large victoire aux municipales. De plus, l'Assemblée nationale du Burkina Faso a un nouveau président : M. Soungalo Apollinaire Ouattara.

L'Assemblée nationale du Burkina Faso a voté le 21 mai dernier la création d'un Sénat, projet avalisé en 2012. Le Sénat comprendra 89 membres, dont 31 nommés par le Président de la République. Les autres membres seront désignés par les organisations de la société civile, les conseils régionaux et la diaspora. Le président du Sénat assumera l'intérim du chef de l'État en cas de vacance du pouvoir.

- **BURUNDI**

L'Assemblée nationale et le Sénat du Burundi ont approuvé séparément et à la quasi-unanimité le 4 décembre 2012 une nouvelle commission électorale nommée par le président M. Pierre Nkurunziza.

- **CAMBODGE**

Un des pères de la Francophonie, l'ancien roi du Cambodge Norodom Sihanouk est décédé le 15 octobre dernier à Pékin à l'âge de 89 ans.

Des élections législatives sont prévues pour le 28 juillet 2013. Au début du mois de juin 2013, 28 députés de l'opposition ont été expulsés du Parlement cambodgien suite à la fusion de deux partis de l'opposition au sein du Parti du sauvetage national du Cambodge (CNRP).

Le 7 juin dernier, le Parlement cambodgien a voté une loi punissant la négation des crimes commis par les Khmers rouges, dossier au cœur de la présente campagne électorale.

- **CAMEROUN**

L'élection des tout premiers sénateurs camerounais a eu lieu le 14 avril 2013. Le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), le parti du président M. Paul

Biya, a obtenu 56 des 70 sièges à pourvoir. Les 14 sièges restants ont été obtenus par le Social Democratic Front (SDF), principal parti d'opposition. Le président Biya doit désigner 30 autres sénateurs pour porter le total à 100. M. Marcel Niat Njifenji, ancien vice-premier ministre, a été élu Président du Sénat camerounais.

Le Sénat, au sein duquel seront représentées les collectivités territoriales décentralisées (régions) est une institution prévue dans la Constitution camerounaise depuis 1996, mais les élections permettant sa mise en place n'ont jusque-là jamais été programmées. La nouvelle assemblée comptera 100 sénateurs, dont 70 élus et 30 nommés par le chef de l'État. Les sénateurs seront élus par les conseillers municipaux, dont le mandat, qui expirait fin juillet 2012, a été prorogé d'un an.

Les élections locales auraient dû se tenir au Cameroun en 2012, en même temps que les législatives, mais ces dernières ont été repoussées en 2013, pouvoir et opposition ayant décidé d'un commun accord de proroger d'au moins 6 mois le mandat des députés afin de permettre notamment la refonte des listes électorales.

- **COMORES**

Le Président comorien M. Ikililou Dhoine a ordonné l'ouverture d'une enquête sur la tentative de coup d'État survenue à la fin avril aux Comores.

- **CONGO-BRAZZAVILLE**

Au terme des élections législatives des 15 juillet et 5 août 2012, le Parti congolais du travail (PCT) du Président M. Denis Sassou Nguesso a obtenu 91 des 139 sièges. De son côté, l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS), principal mouvement de l'opposition, a obtenu 7 sièges.

Le Président djiboutien, Ismaël Omar Guelleh, a nommé un nouveau premier ministre, Abdoulkader Kamil Mohamed, qui a pris ses fonctions le 1^{er} avril en remplacement de M. Dileita Mohamed Dileita. Cette nomination, intervient dans la foulée d'élections législatives remportées par le parti au pouvoir, l'Union pour la majorité présidentielle (UMP) qui a décroché 49,40 % des suffrages.

- **LAOS**

L'Assemblée nationale du Laos a ratifié le 6 décembre l'adhésion du pays à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont il devrait devenir membre effectif début 2013. Depuis le début des négociations en 2004, le pays a adopté des dizaines de lois sur les investissements, les règles sanitaires, l'import-export, la propriété intellectuelle. Le gouvernement voit cette adhésion comme un moyen de parvenir à son objectif de sortir de la liste des Pays les moins avancés d'ici 2020, notamment en attirant plus d'investissements étrangers.

- **LIBAN**

Le premier ministre libanais, M. Najib Mikati, a annoncé la démission de son cabinet le 22 mars 2013. M. Mikati a appelé à la mise sur pied d'un gouvernement de salut national où toutes les forces politiques seraient représentées. La décision de M. Mikati aurait été prise en raison des divergences au sein du cabinet sur l'organisation des élections législatives et sur la prolongation du mandat du chef des Forces de sécurité intérieures. Le 6 avril dernier, M. Tammam Salam a été désigné pour former le prochain gouvernement du Liban, succédant ainsi à M. Mikati.

Le 31 mai dernier, le Président libanais M. Michel Sleimane a annoncé le report des élections législatives prévues en juin en raison de l'incapacité des partis politiques à s'accorder sur une loi électorale, mais surtout à cause des profondes divisions suscitées par le conflit syrien.

- **MAURICE**

En mars 2012, M. Anerood Jugnauth a démissionné de la Présidence de la République pour rejoindre l'opposition aux côtés de M. Paul Bérenger, en prévision des prochains scrutins électoraux. Après un intérim assuré par la Vice-présidente, Mme Ohsan-Bellepeau, M. Kailash Purryag, ancien président de l'Assemblée nationale, a été élu à la présidence de la République et a pris ses fonctions le 23 juillet 2012.

- **MAURITANIE**

Trois partis politiques représentés au parlement mauritanien ont décidé de quitter la majorité présidentielle pour rejoindre l'opposition en créant l'Alliance patriotique (AP). Il s'agit du Mouvement pour la refondation (MPR), du Renouveau démocratique (RD) et de l'Alliance nationale pour la démocratie et le développement (ADIL).

Des élections législatives et municipales sont prévues à l'automne 2013. Le 24 juin dernier, le Président de l'Assemblée nationale a appelé pouvoir et opposition à s'entendre afin de former un gouvernement élargi dans la perspective des prochaines élections. Des élections présidentielles doivent être organisées en 2014.

- **QUÉBEC**

Des élections générales visant à élire les députés de la 40^e législature de l'Assemblée nationale se sont déroulées le 4 septembre 2012 au Québec. Le scrutin a mené à l'élection d'un gouvernement minoritaire du Parti québécois (PQ) avec 54 sièges à l'Assemblée nationale. Le Parti libéral du Québec (PLQ), formant l'ancien gouvernement, a obtenu 50 sièges tandis que Coalition Avenir Québec (CAQ) et Québec Solidaire (QS) ont respectivement remporté 19 et 2 sièges. Mme Pauline Marois, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré et chef du Parti québécois, est devenue la première femme première ministre du Québec. La soirée électorale a été assombrie par un attentat lors d'un rassemblement du Parti québécois au cours duquel un homme a été tué.

- **TCHAD**

Le 2 mai dernier, le régime du Président M. Idriss Déby a affirmé avoir déjoué une tentative de déstabilisation du régime. À la fin du mois de mars 2013, le mouvement rebelle tchadien l'Union des forces de la résistance (UFR) avait annoncé vouloir reprendre les hostilités contre le Président Déby.

- **SÉNÉGAL**

Les élections législatives, initialement prévues le 17 juin, ont eu lieu le 1^{er} juillet 2012. En arrivant unie aux élections, sous une liste unique de la coalition Bennoo Bokk Yaakaar (BBY), conduite par M. Moustapha Niassé, la majorité présidentielle s'est imposée. La coalition BBY a obtenu une large victoire avec 119 sièges remportés sur les 150 sièges à pourvoir. Cette victoire donne au nouveau président non seulement une majorité absolue, mais aussi la majorité des 3/5 requise pour voter les réformes constitutionnelles. Le Parti de l'ex-président M. Wade a remporté 12 sièges et ne devance que de peu les dissidents libéraux regroupés sous le parti Bokk Guiss Guiss (4 sièges). Le 30 juillet, M. Moustapha Niassé a été élu président de l'Assemblée nationale.

À quinze jours du renouvellement du Sénat, le Président de la République a décidé le 28 août 2012 d'introduire en urgence un projet de loi constitutionnelle visant à supprimer la Chambre haute.

Sept mois après son élection, le président M. Macky Sall a procédé le 29 octobre dernier à son premier remaniement ministériel.

- **VANUATU**

Des élections générales ont lieu le 29 octobre au Vanuatu, où pas moins de 346 candidats étaient en lice pour 52 sièges parlementaires à pourvoir. Le Vanua'aku Pati, dirigé par M. Edward Natapeï, est arrivé en tête avec huit sièges, suivi par Le People's Progressive Party (PPP) de M. Sato Kilman (six sièges) et l'Union des Partis Modérés (UPM) de M. Serge Vohor (cinq sièges). Le parti Terre et Justice de M. Ralph Regenvanu et le National United Party (NUP) de M. Ham Lini ont obtenu chacun quatre sièges. Les autres partis représentés ne disposent que de trois élus au maximum.

M. Sato Kilman, dont le principal allié était le NUP de M. Ham Lini, a été reconduit dans ses fonctions de premier ministre lors de la séance inaugurale du Parlement, le 19 novembre 2012, avec une majorité absolue de 29 voix. M. George André Wells (PPP), francophone, député de Luganville et précédent ministre des Affaires intérieures, a obtenu la présidence du Parlement avec 29 voix.

M. Kilman a cependant démissionné en mars 2013 afin d'éviter une motion de défiance. M. Moana Carcasses Kalosil, chef de file des écologistes locaux, a été élu premier ministre le 24 mars dernier avec 34 voix sur 52 députés. M. Kilman et ses alliés n'ont pas pris part au vote, estimant que M. Kalosil n'avait pas la légitimité pour occuper le poste de premier ministre comme il n'est pas né dans l'archipel.

La minorité francophone est plutôt bien représentée au sein du nouveau pouvoir avec 20 députés sur 52 au Parlement et 5 ministres sur 13 au gouvernement.

Le prochain scrutin présidentiel devrait, quant à lui, se tenir en 2014 à moins que la santé de M. Iolu Johnson Abbil, qui suscite de sérieuses inquiétudes, ne conduise à des élections anticipées.

CONCLUSION

Si l'année qui vient de s'écouler a été marquée par des avancées notoires de la démocratie dans certains pays de l'espace francophone, les reculs observés dans d'autres pays démontrent toute l'importance que nous devons accorder à la consolidation démocratique.

Nous devons nous réjouir d'avancées notoires de la situation politique en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo et au Niger. Nous pourrions notamment examiner, à l'occasion de la 39^e session de l'APF d'Abidjan, la levée de la mise sous observation de la section nigérienne.

La consolidation démocratique doit être la priorité de quatre autres pays dont les sections sont actuellement suspendues au sein de notre organisation, soit la Guinée, Madagascar, le Mali et la République centrafricaine.

Pour ce qui est de la Guinée, l'élection présidentielle qui a mené Alpha Condé à la présidence en novembre 2010 doit être impérativement complétée par une élection législative qui permettra d'achever la transition politique du pays. Nous sommes en effet mieux placé que quiconque pour comprendre que seule l'existence d'un parlement effectif est garant de la participation de tous à la gouvernance. Or, les événements des derniers mois montrent la difficulté d'organiser des élections législatives. La Guinée ne peut se permettre ni un blocage de son système électoral, ni une campagne fondée sur des arguments ethniques. Nous devons être attentifs à la situation dans ce pays afin que ce dernier réussisse à tourner définitivement la page de 50 années d'autoritarisme.

Concernant Madagascar, la situation est également complexe. La sortie de crise dans ce pays passe par une entente consensuelle entre l'ensemble des acteurs politiques. Bien que la médiation dirigée par la Communauté de Développement d'Afrique australe (SADC) ait permis l'élaboration d'une feuille de route consensuelle de sortie de crise et la formation d'un gouvernement de transition, il est de la responsabilité de tous les acteurs politiques malgaches de faire une réussite du processus en cours qui est soutenu par les Africains eux-mêmes et en particulier par la SADC.

Au Mali, les difficultés dans le nord du pays ont d'un seul coup mis à mal les avancées démocratiques gagnées par le peuple malien au cours des vingt dernières années. Nous pouvons saluer le succès de l'opération militaire dans le nord du pays qui a permis de déloger des principales villes les groupes islamistes. Mais la force seule ne suffira pas à assurer la sécurité dans cette région. Pour résoudre les problèmes de fond qui nourrissent le terrorisme, il faut appuyer le retour à la démocratie au Mali. Les autorités de transition doivent donc s'engager, en concertation avec les partenaires internationaux, à tout mettre en œuvre afin que le pouvoir revienne dans les plus brefs délais entre les mains d'élus et pour assurer la sécurité et la stabilité de la zone sahélo-saharienne.

En ce qui concerne la situation en République centrafricaine, il est de notre devoir de rappeler aux Centrafricains ainsi qu'aux autorités qui viennent de s'établir qu'il est primordial de tout mettre en œuvre afin que la démocratie soit préservée et l'ordre constitutionnel rétabli, ce qui doit se traduire par l'organisation dans les plus brefs délais d'élections libres, fiables et transparentes.

Malheureusement, la situation en Syrie n'a fait que se dégrader. Des centaines de civils ont été et sont toujours victimes de la répression menée par le régime syrien, notamment à travers des opérations militaires massives contre des quartiers d'opposants dans plusieurs villes et des attaques de lieux publics tels les établissements scolaires. La violence avec laquelle le régime réprime les aspirations populaires, notamment avec l'utilisation d'armes chimiques interdites par les conventions internationales, doit nous interpeller. Nous

devons, en tant que parlementaires porteurs des aspirations des populations que nous représentons, continuer de dénoncer sans relâche ces actes et soutenir tous ceux qui, à l'échelle internationale, travaillent à les faire condamner.

L'histoire nous montre que la progression vers la démocratie n'est pas toujours continue, elle connaît parfois des interruptions, voire même des retours en arrière, mais elle progresse inévitablement. Un signe nous montre la vitalité du mouvement démocratique en cours : ces populations qui, parfois au péril de leur vie, descendent dans la rue pour revendiquer le respect des résultats d'un vote ou pour rejeter ou protester contre un système de gouvernance décriée.

Il est du devoir de notre Assemblée de soutenir ces aspirations à la démocratie et il nous revient de demeurer vigilants, d'accompagner les progrès démocratiques et de sanctionner les régressions.